

FONCIER ÉCONOMIQUE INEXPLOITÉ L'ÉTAT PASSE À L'ACTION

PAGE 6



Le temps des assiettes foncières «immobilisées» au nom de projets qui ne voient jamais le jour est désormais révolu.

ENTRETIEN

Peine de mort

«L'Algérie peut-elle reprendre les exécutions ?»

PAGE 2



Rupture avec les Émirats

Le monde arabe derrière Alger

PAGE 3



Attaque contre l'Arabie saoudite

Alger condamne fermement

PAGE 16



Élections locales LES TRACTATIONS AVANCENT

PAGE 4

Algérie-France

L'appel à sortir du bras de fer permanent

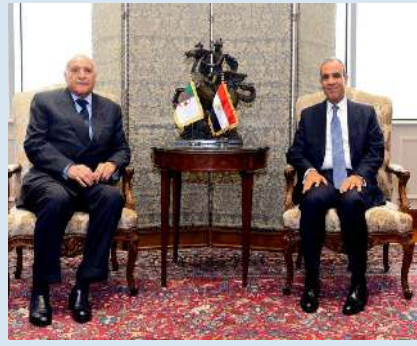
PAGE 5



Crise libyenne

Alger et Le Caire resserrent les rangs

PAGE 3



ENTRETIEN

PEINE DE MORT

«L'Algérie peut-elle reprendre les exécutions ?»

Avocate à la Cour suprême, professeur docteur à la Faculté de droit d'Alger 1, Rahima Chelghoum analyse la possibilité pour l'Algérie de reprendre les exécutions de la peine de mort, en examinant les aspects juridiques, constitutionnels et internationaux liés à cette question sensible, ainsi que les implications pour la justice et la société.

Crésus : Le président de la République souhaite rendre effective la peine capitale contre les auteurs de crimes particulièrement graves, notamment les enlèvements et viols d'enfants ainsi que certains actes criminels liés aux incendies. Juridiquement, le chef de l'État peut-il décider de la reprise des exécutions ou faut-il modifier la législation ?

Rahima Chelghoum : L'initiative d'orientation politique impulsée par le président de la République s'inscrit au cœur de ses prérogatives de chef de l'État, définies aux articles 84 et 91 de la Constitution. Toutefois, l'agencement constitutionnel des pouvoirs impose de distinguer l'orientation de politique criminelle de sa mise en œuvre normative. En droit positif, la peine de mort demeure formellement inscrite dans l'ordonnance numéro 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal, modifiée et complétée en dernier lieu par la loi numéro 24-06 du 28 avril 2024. Ses articles 5 et 7 la consacrent au premier rang des peines criminelles principales. Elle punit l'assassinat défini aux articles 254, 255, 256 et 261 du code pénal, ainsi que les actes de terrorisme ciblés à l'article 87 bis du même code. De surcroît, le législateur a expressément édicté la peine capitale à l'article 29 alinéa 2 de la loi numéro 20-15 du 30 décembre 2020 relative à la prévention et à la lutte contre les crimes d'enlèvement de personnes, dès lors que l'enlèvement d'un enfant est accompagné de sévices sexuels ou entraîne la mort, ainsi qu'à l'article 399 du code pénal, qui punit de la peine capitale l'incendie volontaire ayant causé la mort d'une ou de plusieurs personnes. Cependant, le principe constitutionnel de la légalité des délits et des peines est proclamé solennellement à l'article 167 de la Constitution ainsi qu'à l'article premier du code pénal. Il est complété par l'article 139 alinéa 7 de la Constitution, qui réserve exclusivement au Parlement le domaine de la loi pour la création des juridictions, la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables. Par conséquent, pour que la haute volonté présidentielle de cibler spécifiquement les infanticides, les viols d'enfants et les incendies criminels mortels prenne corps dans le respect de l'État de droit, le gouvernement est tenu de déposer un projet de loi devant l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation afin de modifier le code pénal et d'insérer ces critères spécifiques d'application dans le corpus législatif.

La peine de mort existe toujours dans le droit algérien, alors que les exécutions sont suspendues depuis des décennies. Quelle est exactement la différence juridique entre un moratoire de fait et l'abolition de la peine capitale ?

En droit pénal général et en droit international public, la frontière entre ces deux notions relève de la source et de la pérennité de la règle normative. L'abolition de jure constitue une suppression définitive et formelle de la peine capitale par l'organe législatif. Elle emporte l'abrogation pure et simple de l'article 5 du code pénal et de toutes les dispositions de fond y afférentes. Le juge pénal se trouve ipso facto privé de l'habilitation légale de



prononcer la sentence. Elle s'accompagne en droit international de la ratification d'engagements irrévocables de non-régression, tel le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le moratoire de fait, observé sans interruption par l'État algérien depuis les dernières exécutions légales intervenues en septembre 1993, maintient la peine de mort dans le texte de la loi positive. Les juridictions répressives continuent de condamner régulièrement à la peine capitale, conformément aux incriminations légales. La suspension ne se situe pas dans l'édiction du jugement, mais au stade de la puissance publique chargée de l'exécution, le pouvoir exécutif faisant le choix souverain de retenir les ordres matériels d'exécution ou de substituer la réclusion criminelle à perpétuité par la voie de la grâce présidentielle.

Autrement dit, si un tribunal prononçait demain une condamnation à mort définitive, qu'est-ce qui empêche aujourd'hui son exécution ? Est-ce un obstacle juridique, politique ou procédural ?

Lorsqu'un verdict de peine capitale devient définitif, c'est-à-dire après le prononcé de la décision par le tribunal criminel d'appel et le rejet du pourvoi par la chambre criminelle de la Cour suprême, l'obstacle qui s'oppose aujourd'hui à l'exécution procède d'une condition suspensive de procédure liée à l'exercice d'une prérogative constitutionnelle. D'une part, l'article 155 de la loi n° 05-04 du 6 février 2005 portant code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus érige le recours en grâce préalable en étape suspensive obligatoire : aucune exécution ne peut avoir lieu avant que le président de la République n'ait statué sur le recours. D'autre part, l'article 91 alinéa 8 de la Constitution réserve au président de la République le droit de grâce et de commutation de peine. La pratique régaliennne observée depuis

1993 consiste à laisser ces dossiers en état de suspension bienveillante ou à commuer la sanction. En l'absence d'une décision présidentielle express rejetant le recours en grâce et ordonnant l'exécution, le procureur général ne dispose pas de l'instruction nécessaire lui permettant de requérir la force publique. Les condamnés conservent le statut de condamnés définitifs soumis de plein droit au régime de détention individuelle prévu par l'article 46 de la loi n° 05-04 du 6 février 2005 portant code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus.

Quels seraient concrètement les actes nécessaires pour reprendre les exécutions ? Une décision présidentielle suffit-elle ? Faut-il un décret, une modification du code pénal ou du code de procédure pénale, ou simplement appliquer les textes existants ?

Pour opérer une reprise des exécutions exempte de tout vice de légalité, l'État doit respecter une chaîne séquentielle d'actes juridiques. L'acte législatif : dès lors que le président de la République entend restreindre l'effectivité de la peine à certains crimes particuliers, le gouvernement doit faire adopter par le Parlement une loi modifiant l'ordonnance numéro 66-156 portant code pénal, modifiée et complétée, afin d'établir les critères précis de cette politique criminelle ciblée. L'acte de procédure judiciaire : il convient de se conformer aux prescriptions du nouveau code de procédure pénale issu de la loi numéro 25-14 du 3 août 2025. Cette loi régit minutieusement l'administration de l'action publique, les compétences du tribunal criminel, les voies de recours et la force exécutoire des décisions criminelles.

Le dossier ne devient exécutoire qu'après la notification officielle de l'arrêt de rejet du pourvoi rendu par la Cour suprême. L'acte régalienn individuel : en vertu des prérogatives constitutionnelles du chef de l'État, le dossier

est transmis au président de la République après avis consultatif du Conseil supérieur de la magistrature, conformément à l'article 182 de la Constitution. L'acte indispensable est la décision souveraine du président de la République portant rejet du recours en grâce et autorisant la mise à exécution de la sentence capitale.

L'acte judiciaire et matériel : dès réception de la notification du décret de rejet transmise par la chancellerie, laquelle n'est portée à la connaissance du condamné qu'au moment même de l'exécution, conformément à l'article 156 de la loi n° 05-04, le procureur général près la cour compétente dresse son réquisitoire et requiert la force publique pour faire procéder à l'exécution par fusillade, dans les conditions prévues par la loi n° 64-193 du 3 juillet 1964 et le décret n° 72-38 du 10 février 1972 fixant les modalités d'exécution de la peine de mort.

La Constitution algérienne protège le droit à la vie. La peine capitale peut-elle être conciliée avec cette protection constitutionnelle ? La Cour constitutionnelle pourrait-elle être appelée à se prononcer ?

L'article 38 de la Constitution du 1er novembre 2020 consacre solennellement que le droit à la vie est inhérent à la personne humaine, que la loi le protège et que nul ne peut en être privé que dans les cas prévus par la loi, formule qui fait écho à l'interdiction de toute privation arbitraire au sens du droit international. Cette disposition lie la protection de la vie à l'interdiction de l'arbitraire. Une condamnation à mort n'est pas arbitraire dès lors qu'elle découle d'un texte clair voté par le Parlement, sanctionne les crimes les plus odieux, et fait suite à un procès contradictoire devant des magistrats indépendants respectant les droits de la défense constitutionnellement garantis par les articles 172 et 175 de la Constitution. Quant à la Cour constitutionnelle, régie par les articles 185 et suivants de la Constitution, son intervention peut se manifester à deux niveaux :

- Le contrôle de constitutionnalité a priori : en vertu des articles 190 et 193 de la Constitution, le président de la République, le président de l'Assemblée populaire nationale, le président du Conseil de la nation, ainsi qu'un groupe de députés ou de sénateurs peuvent déférer la nouvelle loi pénale à la Cour constitutionnelle avant sa promulgation pour vérifier sa stricte conformité avec le bloc de constitutionnalité.

- Le contrôle de constitutionnalité a posteriori par l'exception d'inconstitutionnalité : conformément à l'article 195 de la Constitution, un accusé passible de la peine de mort devant le tribunal criminel d'appel peut soulever une exception préjudicielle, soutenant que la loi prévoyant la reprise des exécutions méconnaît la Constitution, qui garantit l'inviolabilité de la personne humaine et proscriit tout traitement cruel, inhumain ou dégradant. Si l'exception est jugée sérieuse par la Cour suprême ou le Conseil d'État, la Cour constitutionnelle doit trancher la conformité de la norme pénale avec les droits fondamentaux.

**CRÉSUS
A suivre...**

RUPTURE AVEC LES ÉMIRATS

Le monde arabe derrière Alger

De Riyad à Manama, en passant par Nouakchott et Le Caire, des voix s'élèvent pour défendre la décision souveraine de l'Algérie. Alors que les tensions avec Abou Dhabi s'intensifient, les critiques contre la politique régionale émiratie se multiplient et la crise diplomatique prend une dimension qui dépasse largement le cadre bilatéral.

La décision d'Alger de rompre les relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis ne laisse pas indifférent dans le monde arabe. Depuis son annonce, les réactions se multiplient sur les réseaux sociaux et dans les milieux politiques et médiatiques. Plusieurs personnalités et militants ont pris fait et cause pour la position algérienne, y voyant avant tout l'expression d'un choix souverain, tandis que les critiques se concentrent de plus en plus sur la politique régionale d'Abou Dhabi. En Arabie saoudite, la décision algérienne a rapidement fait réagir. L'analyste politique saoudien Abdel Salam Saleh estime qu'elle est l'aboutissement de tensions qui se sont accumulées au fil du temps. Pour lui, Alger a finalement choisi de répondre de manière claire et ferme. Sur les réseaux sociaux, plusieurs internautes saoudiens ont défendu le droit de l'Algérie à prendre des décisions en fonction de ses propres intérêts. Ils ont également dénoncé les campagnes médiatiques lancées contre Alger après l'annonce de la rupture. Certains ont tenu à rappeler que l'Algérie n'avait jamais cherché à nuire à l'Arabie saoudite ni à soutenir ses adversaires. Ils ont notamment rappelé les déclarations du président de la République Abdelmadjid Tebboune sur la nécessité de préserver la sécurité du Royaume. Dans le même temps, les critiques visant les Émirats se sont multipliées. Plusieurs internautes saoudiens reprochent à Abou Dhabi son rôle dans différents dossiers arabes et africains, estimant que sa politique d'influence a contribué à aggraver certaines crises régionales.

UN SOUTIEN QUI DÉPASSE LES FRONTIÈRES

Les réactions favorables à Alger ne se limitent pas à l'Arabie saoudite. Au Bahreïn, le militant politique et défenseur des droits humains Youssef Al-Houri a qualifié la déci-



sion algérienne de «courageuse». Il considère qu'elle envoie un message clair à ceux qui cherchent à intervenir dans les affaires intérieures des États ou à influencer les choix des peuples. «Ceux qui se dressent contre les peuples finiront par les retrouver face à eux», a-t-il déclaré, saluant ce qu'il considère comme une affirmation de la souveraineté algérienne. En Mauritanie également, la décision a suscité des réactions. Le journaliste spécialisé dans les questions du Sahel et du Sahara, Mohameden Aïb Aïb, estime que la rupture doit être replacée dans le contexte des changements géopolitiques que connaît la région. Selon lui, d'autres pays du Sahel pourraient, à l'avenir, adopter des positions différentes à l'égard d'Abou Dhabi. De son côté, l'homme politique et militant mauritanien Mohamed Al-Mokhtar Al-Shinguiti a pris la défense de l'histoire algérienne. Il a notamment rejeté les tentatives de dénigrement de la Révolution algérienne et les attaques visant la mémoire des martyrs.

BATAILLE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Après l'annonce de la rupture, une autre bataille s'est engagée sur les réseaux sociaux. Des publications visant l'histoire de l'Algérie, sa Révolution et sa guerre de libération ont provoqué de nombreuses réactions. Des militants et personnalités arabes ont dénoncé ce qu'ils décrivent comme une campagne organisée contre l'Algérie, évoquant notamment l'activité de «fermes cybernétiques». Pour leurs auteurs, s'en prendre à la Révolution algérienne revient à s'attaquer à une mémoire profondément ancrée dans la société. Plusieurs internautes ont ainsi rappelé les violences et les sacrifices consentis par les Algériens durant les 132 années de colonisation française. Le journaliste et acteur égyptien Amr Waked a, lui aussi, réagi aux attaques visant l'histoire de l'Algérie, en rappe-

lant les violences et la répression exercées contre les Algériens durant la période coloniale.

POUR ALGER, LES INTÉRÊTS DU PAYS PASSENT AVANT TOUT

En Algérie, le journaliste et intellectuel Yahia Abou Zakaria estime que la décision ne peut pas être comprise uniquement à travers les tensions diplomatiques récentes. Selon lui, Alger a surtout voulu protéger ses intérêts fondamentaux, notamment en matière de sécurité nationale, de stratégie, d'économie et d'énergie. Le fait d'avoir longtemps privilégié le dialogue et la préservation des relations bilatérales ne signifie pas, selon lui, que l'Algérie est prête à renoncer à ses intérêts. Une lecture que rejoint, sur un autre registre, le chercheur qatari spécialisé dans les relations internationales et la politique étrangère, Abdullah Bandar Al-Otaibi. Pour lui, une rupture diplomatique n'arrive presque jamais du jour au lendemain. Elle est généralement précédée par une longue période de tensions, de protestations, de désaccords et de réduction progressive de la coopération entre les deux pays. L'Algérie a officiellement annoncé, jeudi, la rupture de des relations diplomatiques avec les Émirats arabes unis, car des «actes et des comportements provocateurs et hostiles» avaient atteint un niveau qui ne permettait plus de poursuivre les relations dans leur forme précédente. Au-delà de la décision diplomatique elle-même, les réactions enregistrées dans plusieurs capitales arabes montrent que cette crise dépasse désormais le seul cadre bilatéral et s'inscrit dans un contexte régional marqué par de profondes divergences sur les choix stratégiques et les rapports de puissance.

Synthèse Smail Rouha

CRISE LIBYENNE

Alger et Le Caire resserreront les rangs

Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, s'est entretenu, le 11 septembre 2026, par téléphone, avec son homologue égyptien, Badr Abdelatty, a indiqué le ministère algérien des Affaires étrangères. Au cours de cet entretien, les deux ministres ont souligné la nécessité de poursuivre la coordination et les consultations sur la situation en Libye, notamment dans le cadre du mécanisme tripartite réunissant les trois pays voisins de la Libye : l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie. Ils ont réaffirmé leur soutien aux efforts visant à consolider la sécurité et la stabilité de la Libye et à permettre au peuple libyen de réaliser ses aspirations à la paix et au développement. Le Conseil de sécurité de l'ONU a salué, mercredi 9 septembre 2026, l'accord-cadre conclu entre les parties libyennes pour préparer la tenue d'élections présidentielle et législatives dans un délai de deux ans. Signé le 30 août à l'issue d'une réunion facilitée par la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), le document prévoit notamment la reconstitution du conseil d'administration de la Haute-Commission électorale nationale libyenne et des modifications du cadre juridique régissant les élections législatives et présidentielle. Celles-ci doivent se



tenir dans un délai de deux ans, sous l'égide d'un gouvernement unique et unifié. Le compromis permet de débloquer deux des principaux dossiers qui entravaient depuis des années la préparation du scrutin. Le premier concerne la composition de l'organe dirigeant de la commission électorale, avec l'objectif d'assurer une représentation des trois régions historiques de la Libye. Le second porte sur la règle qui liait jusqu'ici la réussite des élections législatives à celle de l'élection présidentielle, créant

un risque de blocage de l'ensemble du processus. La crise politique libyenne remonte à la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, qui a été suivie par l'effondrement des institutions, la fragmentation des structures de sécurité et une succession de luttes pour le pouvoir et la légitimité. Le pays reste aujourd'hui divisé entre des administrations rivales à l'ouest et à l'est, sur fond de présence de groupes armés et de rivalités pour le contrôle des ressources, notamment pétrolières.

RENFORCEMENT DES RELATIONS BILATÉRALES

Les deux chefs de la diplomatie algérienne et égyptienne ont également convenu de l'importance de maintenir un dialogue et des consultations régulières sur les différentes questions arabes et africaines. Ils ont souligné que la poursuite de cette coordination contribue à renforcer la convergence des positions des deux pays sur les plans régional et international. L'entretien a également porté sur les moyens de développer la coopération bilatérale, notamment dans les domaines économique et commercial. Les deux ministres ont examiné les possibilités d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat au bénéfice des intérêts communs des deux peuples. Ils ont, par ailleurs, évoqué la situation politique en Libye, toujours marquée par la division entre le Gouvernement d'unité nationale, dirigé par Abdelhamid Dbeibah à Tripoli, et le gouvernement dirigé par Oussama Hamad, nommé par la Chambre des représentants en 2022 et basé à Benghazi. Les deux parties ont également abordé les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) en vue de parvenir à la tenue d'élections permettant de mettre fin à la crise politique que traverse le pays.

R. N.

ÉLECTIONS LOCALES

Les tractations s'accélèrent

La course aux collectivités locales s'engage sur fond de recomposition des stratégies et d'exigence accrue dans le choix des candidats.

À l'approche des prochaines élections locales, prévues le 28 novembre en Algérie, les consultations entre l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) et les formations politiques s'intensifient. Plusieurs responsables de partis ont été reçus hier par le président de l'Anie, Saïd Arous, dans le cadre des préparatifs de ce prochain rendez-vous électoral.

Le président de l'Autorité a notamment reçu le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Othmane Maazouz, accompagné de plusieurs membres de son parti, en présence de membres du conseil de l'Anie.

La présidente du Rassemblement de l'espoir de l'Algérie (TAJ), Fatima-Zohra Zerouati, a également été reçue à la tête d'une délégation de sa formation. Selon l'Anie, ces rencontres s'inscrivent dans le cadre des consultations engagées avec les différentes composantes de la scène politique nationale.

Saïd Arous s'est également entretenu avec le représentant du Front de la justice et du développement, Chamseddine Hakimi, accompagné de plusieurs responsables de son parti.

LE FLN MISE SUR LA QUALITÉ DES CANDIDATURES

Parallèlement à ces consultations, les formations politiques poursuivent leurs préparatifs en vue des élections locales. Le secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benmbarek, a



appelé, hier, à privilégier des candidats capables d'insuffler une nouvelle approche à la gestion des collectivités locales et dotés d'une «conscience éclairée».

Lors d'une réunion consacrée à l'examen des dossiers de candidature, il a souligné que les futurs élus doivent considérer la commune comme un véritable espace de développement, tandis que la wilaya doit constituer un cadre de coordination et d'orientation des politiques de développement.

Le responsable du FLN a également insisté sur la nécessité pour les candidats de maîtriser les réalités économiques locales, de valoriser les potentialités des territoires, de promouvoir l'investissement

et d'accompagner les jeunes. La préservation des biens publics et l'intégrité figurent également, selon lui, parmi les critères essentiels devant guider le choix des candidats.

LES PARTIS AFFICHENT LEURS PRIORITÉS

De son côté, le président du parti Voix du peuple (Sawt Echaâb), Lamine Ousmani, a exclu tout recours au «nomadisme politique» à l'occasion des prochaines échéances électorales. Il a, dans le même temps, réaffirmé le soutien de sa formation à l'Anie, estimant que cette démarche contribue au renforcement des institutions de l'État et à la consécration de la liberté de

choix des électeurs.

Lamine Ousmani a également annoncé que son parti apportera prochainement des précisions concernant les cas prévus par l'article 200.

Le président du Front El Moustakbal, Fateh Boutbig, a, lui aussi, livré les principaux éléments de sa rencontre avec Saïd Arous, qualifiant les échanges de «fructueux et sincères».

Il a fait état de plusieurs préoccupations, notamment celles liées à la coordination avec les commissions et coordinations de wilaya pour le dépôt des dossiers de candidature et le retrait des documents électoraux.

La question de l'application de l'article 184 a également été abordée, dans un contexte marqué par les débats suscités par la mise en œuvre de l'article 200 lors des dernières élections des membres de l'Assemblée populaire nationale. Fateh Boutbig a appelé l'Autorité électorale à privilégier une approche objective et à garantir la participation de l'ensemble des acteurs afin de favoriser une mobilisation électorale plus large. À moins de trois mois du scrutin, la préparation des élections locales s'accélère donc sur plusieurs fronts. Entre consultations institutionnelles, sélection des candidatures et débats autour des dispositions de la législation électorale, les partis politiques affinent leurs stratégies et se préparent à investir le terrain électoral, avec en point de mire les enjeux liés à la gestion et au développement des collectivités locales.

I.Khermane

SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE

La participation se précise

À l'approche des élections locales, prévues le 28 novembre prochain, plusieurs formations politiques ont confirmé leur participation au scrutin, affichant leur volonté d'investir le terrain électoral et de présenter des candidats dans les différentes collectivités.

Le secrétaire général du Front de la bonne gouvernance (FBG), Aïssa Belhadi, a annoncé, hier, à Alger, la participation de son parti à cette échéance. Lors d'une conférence de presse, il a indiqué que «les portes du parti sont ouvertes pour accueillir les candidatures», soulignant la

volonté de sa formation d'obtenir des résultats à la hauteur des aspirations des citoyens.

Aïssa Belhadi a également réaffirmé l'engagement de son parti à accompagner le processus politique et à prendre part aux initiatives visant à renforcer la cohésion des Algériens et à servir leurs intérêts.

De son côté, le président du parti Sawt Echaâb, Lamine Ousmani, a fait état de la préparation de sa formation en vue de participer aux prochaines élections locales. Il a précisé que son parti entend adapter sa démarche aux spécificités de chaque wilaya et commune.

Dans ce cadre, un programme spécifique sera élaboré pour les élections des membres des Assemblées populaires communales et de wilaya. Celui-ci devra notamment tenir compte des projets et des acquis locaux ainsi que des priorités propres à chaque collectivité.

Lamine Ousmani a, par ailleurs, évoqué sa récente rencontre avec le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Saïd Arous, qu'il a présentée comme un espace de dialogue autour de plusieurs questions juridiques et politiques liées au processus électoral.

La secrétaire générale du Parti des tra-

vailleurs (PT), Louisa Hanoune, a également confirmé la participation de sa formation aux élections locales du 28 novembre. Le PT entend présenter, à cette occasion, un programme comportant plusieurs propositions visant, selon sa responsable, à répondre aux préoccupations des citoyens.

Ces annonces traduisent la volonté de plusieurs formations politiques de prendre part au prochain scrutin local. À l'approche du rendez-vous du 28 novembre, la mobilisation des partis s'intensifie ainsi autour de la constitution des listes de candidats et de la préparation de leurs programmes électoraux.

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS

Le calendrier des affectations dévoilé

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé l'achèvement des procédures liées aux concours de recrutement sur titres au titre de l'année 2025. Les candidats définitivement admis entament désormais une nouvelle étape : le choix de leur établissement d'affectation. L'opération se déroulera exclusivement via la plateforme

numérique concours.onec.dz, selon le classement au mérite et les postes vacants déclarés par les directions de l'éducation. Les candidats admis titulaires d'un master ou d'un diplôme d'ingénieur d'État pour l'enseignement secondaire, ainsi que ceux titulaires d'une licence pour l'enseignement moyen et primaire, qui occupent

actuellement un emploi ou un poste, doivent télécharger les documents disponibles dans leur compte. Ces documents doivent être signés et légalisés auprès des services de la commune, puis téléversés à nouveau sur la plateforme. La procédure doit être finalisée au plus tard le 13 septembre 2026. Les candidats admis

devront ensuite, les 14 et 15 septembre, sélectionner et classer les établissements scolaires selon leurs préférences. L'affectation sera effectuée automatiquement en fonction du classement au mérite et des postes disponibles.

Les résultats seront publiés sur la plateforme à partir du 17 septembre 2026. Les candidats

affectés devront rejoindre leurs établissements le 20 septembre pour procéder à la signature des procès-verbaux d'installation. Le ministère appelle les concernés à respecter strictement les délais et à consulter régulièrement leurs comptes sur la plateforme afin de ne manquer aucune étape de la procédure.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ALGÉRIE-FRANCE

L'appel à sortir du bras de fer permanent

Alors que la droite française durcit son discours sur l'immigration et les relations avec Alger, l'Institut Montaigne défend une stratégie plus pragmatique.

Et si la France choisissait d'entretenir une relation «normale» avec l'Algérie, dépassionnée et débarrassée des vieilles querelles ? C'est l'option défendue par l'Institut Montaigne, dans la perspective de l'élection présidentielle française de 2027. Ce think tank, proche des milieux patronaux et de la droite française, a publié, le 10 septembre, une note intitulée «France-Algérie : sortir de l'émotion». À l'approche d'une élection présidentielle qui pourrait voir plusieurs candidats de droite — Édouard Philippe, Gabriel Attal, Bruno Retailleau, Xavier Bertrand et David Lisnard — défendre une ligne dure à l'égard d'Alger, l'étude fait le point sur l'état de la relation bilatérale et propose des pistes pour la normaliser. Portée par Michel Duclos, conseiller spécial géopolitique et diplomatique de l'Institut Montaigne, la note explore trois options pour la politique française à l'égard de l'Algérie et préconise une «approche pragmatique» de la relation. Elle vise ainsi à éclairer les choix qui pourraient se présenter aux futurs pouvoirs publics français. «C'est un sujet difficile sur lequel il est nécessaire de sortir des sentiers battus. Nous avons essayé, en rompant avec une approche trop souvent émotionnelle, d'imaginer ce que pourrait être une attitude de la France pragmatique et qui n'insulte pas l'avenir», résume Michel Duclos. Ces priorités s'articulent autour de trois grands enjeux.

LES ENJEUX MIGRATOIRES

L'Algérie est le premier pays d'immigration légale vers la France. La relation



migratoire est notamment régie par l'accord franco-algérien de 1968, qui établit un régime spécifique pour la circulation, l'emploi et le séjour des ressortissants algériens et de leurs familles. La relation bilatérale porte également sur l'immigration irrégulière, l'administration de la population algérienne en France et le retour des ressortissants algériens dont la France demande l'éloignement.

LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES

Les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 9 milliards d'euros en 2025, un niveau inférieur à celui enregistré les années précédentes. Ils sont principalement centrés sur les énergies fossiles, qui représentent plus de la moitié des échanges et près de 90% des importations

françaises depuis l'Algérie. Si la France dispose d'un portefeuille d'investissements relativement diversifié en Algérie, elle fait, par ailleurs, face à une concurrence accrue d'acteurs comme l'Italie, la Chine et la Turquie.

LA QUESTION MÉMORIELLE

Sur le plan mémoriel, les efforts français de ces dernières années n'ont pas permis d'apaiser durablement la relation entre les deux pays.

Trois scénarios identifiés

Partant de cette analyse, la note identifie trois scénarios correspondant à autant de politiques possibles pour le prochain président français. Elle présente, pour chacun d'eux, les principaux leviers d'action ainsi que les risques et les opportunités asso-

ciés, notamment au regard des réactions possibles des autorités algériennes et de l'opinion publique française.

Dans ce scénario, la France poursuit sa politique actuelle dans l'espoir d'une amélioration durable des relations. Si cette option présente l'avantage d'être prévisible, elle risque néanmoins de reproduire les dynamiques observées ces dernières années, sans traiter les problèmes de fond. Dans ce scénario, la France procède à une dénonciation unilatérale de l'accord de 1968, au risque de déclencher une crise diplomatique susceptible d'entraîner une escalade entre les deux pays.

«LA DÉSENSIBILISATION»

Cette option vise à «désensibiliser la relation franco-algérienne du côté français», en privilégiant une «gestion technique plus sobre» de la relation. Elle permettrait de limiter les risques tout en restant compatible avec les deux approches précédentes. La recommandation suggère toutefois une «désensibilisation flexible». Celle-ci s'articulerait autour du troisième scénario tout en intégrant certains éléments du scénario de la rupture, notamment une éventuelle sortie de l'accord de 1968, tout en maintenant une ouverture aux convergences et aux opportunités de coopération, notamment dans les domaines économique et géopolitique. Alors que la relation franco-algérienne alterne entre tentatives de réconciliation et périodes de froid diplomatique, cette approche vise à «adopter une attitude plus pragmatique du côté français», sans prétendre dicter aux autorités algériennes une «ligne de conduite», ni nier le caractère singulier de cette relation. **H. Adryen**

ALGÉRIE-OUZBÉKISTAN

L'accord préférentiel en vue

L'Algérie et l'Ouzbékistan veulent franchir un nouveau cap dans leurs relations commerciales. Alger et Tachkent ont convenu de créer un Conseil d'affaires conjoint et poursuivent leurs discussions autour d'un accord commercial préférentiel, avec l'objectif de stimuler les échanges, d'attirer davantage d'investissements et de rapprocher les entreprises des deux pays. L'Algérie et l'Ouzbékistan affichent leur volonté de donner un nouvel élan à leur coopération économique. Cette ambition était au cœur d'une réunion de travail tenue jeudi 10 septembre par visioconférence entre le ministre algérien du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, et son homologue ouzbek chargé de l'Investissement, de l'Industrie et du Commerce, Laziz Kudratov. Des cadres des deux départements ministériels ainsi que les ambassadeurs algérien et ouzbek ont également pris part aux discussions. Selon le ministère algérien du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, la rencontre a permis d'examiner les moyens de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays et de mieux exploiter leurs potentialités respectives. Au-delà du renforcement des échanges, Alger et Tachkent cherchent désormais à diversifier leur



structure. Les deux parties ont ainsi examiné plusieurs mécanismes susceptibles d'augmenter le volume du commerce bilatéral et d'élargir les domaines de coopération. Cette démarche intervient alors que les deux pays travaillent également sur un projet d'accord commercial préférentiel. Un tel accord pourrait faciliter l'accès des produits algériens au marché ouzbek et, réciproquement, celui des produits ouzbeks au marché algérien. Pour les deux partenaires, ce dispositif représente un potentiel levier de développement des échanges et pourrait contribuer à l'émergence de nouveaux créneaux de partenariat entre les opérateurs économiques.

UN CONSEIL D'AFFAIRES AU SERVICE DES ENTREPRISES

La création d'un Conseil d'affaires algéro-ouzbek constitue l'une des principales annonces de la réunion. Cette nouvelle structure devrait servir de plateforme de rapprochement entre les entreprises et les hommes d'affaires des deux pays. Son rôle sera notamment de mettre en avant les opportunités d'investissement et de partenariat, de faciliter les contacts entre opérateurs et de contribuer à la concrétisation de projets économiques communs. L'objectif affiché est de passer d'une coopération essentiellement

institutionnelle à une dynamique davantage portée par le secteur privé et les opérateurs économiques.

DES MISSIONS ÉCONOMIQUES EN PRÉPARATION

Dans le même esprit, Alger et Tachkent envisagent l'organisation de visites de prospection et de missions économiques à destination des entreprises des deux pays. Ces initiatives devraient permettre aux opérateurs de mieux connaître les marchés algérien et ouzbek, d'identifier les secteurs présentant le plus fort potentiel et de nouer des contacts susceptibles de déboucher sur des partenariats. Au-delà des échanges commerciaux, ces démarches pourraient également ouvrir la voie à de nouveaux investissements et à des

projets conjoints dans différents secteurs.

PASSER DES ENGAGEMENTS AUX RÉALISATIONS

Avec le Conseil d'affaires, le projet d'accord commercial préférentiel et l'organisation de missions économiques, l'Algérie et l'Ouzbékistan cherchent désormais à donner un contenu plus concret à leur rapprochement économique. Pour Alger comme pour Tachkent, l'enjeu consiste à transformer les contacts institutionnels en opportunités d'affaires, à accroître les échanges et à diversifier les domaines de coopération. La mise en œuvre de ces mécanismes sera donc déterminante pour mesurer la capacité des deux pays à franchir un nouveau palier dans leurs relations économiques et à faire émerger des partenariats durables entre leurs entreprises.

FILIÈRE DU RAISIN CAP SUR L'EXPORT

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations veut renforcer le potentiel exportateur de la filière du raisin et contribuer à la diversification des exportations algériennes hors hydrocarbures. Une exposition dédiée au raisin a été organisée à Boumerdès, en présence de responsables du ministère, des autorités locales et de professionnels de la filière. La délégation ministérielle a découvert les différentes variétés produites dans la région, leur qualité ainsi que les techniques de production et de valorisation. Les échanges ont porté sur l'amélioration de la productivité, le renforcement de la compétitivité et les perspectives d'accès aux marchés internationaux. À travers cette initiative, les pouvoirs publics souhaitent mieux valoriser les produits agricoles à fort potentiel et encourager leur ouverture vers de nouveaux débouchés à l'étranger. La filière du raisin s'inscrit ainsi parmi les secteurs appelés à contribuer au développement des exportations hors hydrocarbures.

FONCIER ÉCONOMIQUE INEXPLOITÉ L'État passe à l'action

Le temps des assiettes foncières «immobilisées» au nom de projets qui ne voient jamais le jour est désormais révolu.

Après plusieurs opérations de récupération menées à travers le pays, les pouvoirs publics donnent de nouveaux signes d'une volonté de reprendre en main la gestion du foncier économique et industriel. Le mouvement s'accélère au plus haut niveau de l'État. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a récemment ordonné la mise en service d'un guichet unique pleinement opérationnel dès la fin du mois, tout en exigeant un inventaire exhaustif du foncier industriel. Deux orientations qui traduisent la volonté de disposer, enfin, d'une visibilité complète sur les disponibilités foncières et l'utilisation réelle des assiettes attribuées. Le Premier ministre a, à son tour, donné des instructions allant dans le même sens. Lors d'une réunion interministérielle tenue jeudi, il a demandé aux walis de procéder immédiatement au recensement du foncier économique. L'objectif est notamment d'identifier les terrains occupés, inexploités, abandonnés ou n'ayant pas donné lieu aux investissements annoncés, afin de déterminer ceux pouvant être récupérés et réorientés. L'opération menée à Blida donne une idée de l'importance de l'enjeu. Plus de 130 000 m² ont été récupérés hier dans cette wilaya. Une superficie considérable qui pourrait, selon la nature et la situation juridique des assiettes concernées, constituer une réserve importante pour de nouveaux projets.

METTRE FIN À LA RENTE FONCIÈRE

Derrière ces opérations se trouve une problématique devenue centrale : celle de l'utilisation du foncier économique à des fins autres que la réalisation effective de projets productifs. L'attribution d'une



assiette foncière constitue, en effet, un avantage important pour un opérateur économique. Lorsqu'un terrain demeure inexploité alors qu'il avait été destiné à accueillir une activité industrielle ou économique, il ne s'agit plus seulement d'un problème administratif. C'est une ressource publique qui reste immobilisée, alors que d'autres porteurs de projets peuvent être contraints de renoncer ou de retarder leurs investissements faute de terrains disponibles. L'assainissement engagé vise précisément à rompre avec cette logique. Le foncier économique doit être considéré comme un outil au service de l'investissement et non comme un actif pouvant être conservé sans concrétisation du projet initial. L'enjeu est d'autant plus important que

l'Algérie a engagé une nouvelle orientation économique fondée sur la diversification de la production, le développement de l'industrie, la promotion de l'investissement et la réduction de la dépendance aux importations. Cette politique exige des terrains disponibles, rapidement mobilisables et attribués sur la base de projets crédibles.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

L'inventaire national annoncé, associé au recensement demandé aux walis et à la mise en service du guichet unique, pourrait ainsi marquer un changement de méthode dans la gestion de ce dossier. Il ne s'agit plus seulement d'attribuer des terrains, mais de savoir qui les détient, pour quel projet, dans quel état d'avancement et avec

quels résultats. Cette traçabilité doit permettre de distinguer les investissements effectivement engagés des opérations restées au stade des intentions. La récupération des assiettes constitue donc la première étape. La seconde, tout aussi déterminante, sera de faire en sorte que les terrains récupérés retournent effectivement dans le circuit économique et bénéficient à des projets productifs et créateurs d'emplois et de valeur ajoutée.

EXIGENCE DE RÉSULTATS

La démarche engagée par les pouvoirs publics intervient dans un contexte où l'Algérie cherche précisément à accélérer la transformation de son économie. Le message semble désormais sans ambiguïté : le foncier économique est une ressource publique destinée à produire de l'activité et de la richesse. Ceux qui disposent d'une assiette sans concrétiser leur projet devront justifier leur situation, tandis que les terrains récupérés sont appelés à être remis à la disposition de véritables investisseurs. Des résultats sont ainsi attendus. Plutôt exigés de cet assainissement du foncier industriel et économique. La réussite de cette opération dépendra aussi de l'exhaustivité du recensement, de la célérité dans le traitement des situations et, surtout, de la capacité à transformer les terrains récupérés en véritables projets. Après des années de critiques sur l'anarchie entourant l'accès au foncier économique, l'État est décidé donc à reprendre l'initiative. Reste à savoir jusqu'où ira cette opération et si elle permettra, à terme, de faire du foncier non plus un obstacle, mais l'un des principaux leviers de la nouvelle dynamique économique du pays.

S. Mekla

ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE L'ALGÉRIE ET L'ITALIE Une dynamique soutenue

Les données confirment une structure commerciale toujours très complémentaire.

Portés par des accords énergétiques stratégiques et le développement des investissements industriels, les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Italie connaissent une dynamique soutenue, consolidant ainsi la place de l'Italie comme premier partenaire commercial européen de l'Algérie. Selon les données provenant d'Eurostat et traitées par l'Agence italienne pour le commerce extérieur (ICE), au premier semestre 2026, les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Italie ont atteint près de 6,78 milliards d'euros. Les données, repris par l'agence italienne Nova, révèlent que les importations algériennes en provenance d'Italie se sont élevées à 1,56 milliard d'euros, soit une hausse de 7,5% par rapport à la même période en 2025. Les exportations algériennes vers l'Italie, quant à elles, ont atteint 5,22 milliards d'euros, en baisse de 4,8%.

LES IMPORTATIONS PORTÉES PAR LES MACHINES ET LES ÉQUIPEMENTS

Les importations algériennes sont principalement tirées par le



secteur des machines et équipements. Représentant environ 650 millions d'euros, soit plus de 40% du total des importations, ce secteur a enregistré une croissance de 52,6% par rapport au premier semestre 2025. Au sein du secteur de la construction mécanique, la croissance des machines d'usage général est particulièrement remarquable, avec des exportations atteignant 280 millions d'euros, soit une hausse de

154,5%. Cette catégorie comprend notamment les turbines, les pompes, les compresseurs et les équipements fluidodynamiques. Les importations d'autres machines d'usage général se sont élevées à 186 millions d'euros, en progression de 29,1%. Ce segment inclut notamment les machines de levage et de manutention, d'emballage, ainsi que celles destinées aux industries chimique et pétrochimique. Vien-

ent ensuite les produits de raffinage du pétrole (231 millions d'euros, +19 %), les produits chimiques et dérivés (112 millions d'euros, -14,4 %), les métaux de base (92 millions d'euros, -34,3 %) et les produits métalliques ouvrés, hors machines et équipements (70 millions d'euros, -9,2 %).

EXPORTATIONS : PRÉDOMINANCE DU GAZ

Concernant les exportations algériennes vers l'Italie, les données relayées par l'agence Nova indiquent qu'elles restent largement dominées par le secteur de l'énergie. Le gaz naturel demeure le principal produit exporté par d'Algérie vers l'Italie.

Il représente environ 4,3 milliards d'euros, soit plus de 82% du total des exportations algériennes vers l'Italie.

En valeur, les ventes de gaz sont restées globalement stable par rapport au premier semestre 2025, enregistrant une baisse de 0,06 %. Outre le gaz, les exportations algériennes vers l'Italie comprennent, également, les produits pétroliers raffinés, avec 442 millions d'euros (-0,05 %), puis le pétrole brut, avec 327 millions d'euros (-0,7 %).

UNE RELATION DE COMPLÉMENTARITÉ

Les données confirment une structure commerciale toujours très complémentaire. D'un côté, il y a l'Algérie qui conserve un rôle central dans l'approvisionnement énergétique de l'Italie, et de l'autre, l'Italie qui renforce sa présence sur le marché algérien, principalement grâce aux machines, équipements et technologies destinés à moderniser la production. Cette complémentarité constitue la base d'un partenariat industriel approfondi qui va au-delà du simple négoce de marchandises. Un partenariat qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations économiques, amorcé par le Forum d'affaires Italie-Algérie en juillet 2025 et le plan Mattei qui a désigné l'Algérie comme le pays pivot et premier bénéficiaire de ce programme pluriannuel doté initialement de 5,5 milliards d'euros. L'approche se veut un partenariat d'égal à égal, rompant avec les logiques d'assistance traditionnelles pour se concentrer sur des co-investissements massifs. Un partenariat devrait se poursuivre cette année à travers de nouvelles initiatives sectorielles.

S. Smati

HYDROCARBURES

L'Indonésie sollicite le soutien de Sonatrach

L'Indonésie souhaite renforcer la présence de son groupe énergétique Pertamina en Algérie.

La coopération énergétique et industrielle entre l'Algérie et l'Indonésie pourrait connaître une nouvelle dynamique. C'est le principal enseignement de la rencontre tenue mercredi à Alger entre le PDG de Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, et l'ambassadeur d'Indonésie en Algérie, Yusron Bahauddin Ambary.

Les discussions ont porté sur les perspectives de renforcement des relations bilatérales dans les secteurs de l'énergie et de l'investissement, avec un intérêt particulier pour le développement des activités de la compagnie indonésienne Pertamina en Algérie.

Présente sur le marché algérien depuis 2014, Pertamina opère notamment sur le champ MLN, dans le bloc 405a. La compagnie a récemment obtenu le renouvellement de son contrat pour une durée de 25 ans, assorti d'une option de prolongation de dix ans.

Lors de cette rencontre, l'ambassadeur indonésien a salué le soutien apporté par Sonatrach aux activités de Pertamina et exprimé le souhait de voir cette coopération s'élargir à de nouveaux projets. Pertamina étudie notamment la possibilité de prendre une participation dans un bloc d'exploration et de développement dans le cadre de l'Algeria Bidding Round 2026.

UNE ATTRACTIVITÉ CONFIRMÉE

Pour Sonatrach, l'intérêt manifesté par Pertamina illustre l'attractivité persistante du marché algérien et les possibilités offertes aux partenaires étrangers dans le secteur des hydrocarbures.



Le PDG de Sonatrach a estimé que les investissements de Pertamina en Algérie demeuraient encore relativement limités, laissant ainsi entrevoir un potentiel important pour approfondir la présence du groupe indonésien.

Le pétrole brut produit dans le cadre des activités de Pertamina en Algérie est destiné à l'Indonésie, où il est transformé. Cette relation commerciale contribue ainsi à consolider les échanges énergétiques entre les deux pays.

DES OPPORTUNITÉS AU-DELÀ DES HYDROCARBURES

La rencontre a également permis à Sonatrach de présenter les opportunités d'investissement disponibles en Algérie dans les secteurs des engrais et des ressources minières.

Le secteur de la production d'urée et d'ammoniac constitue notamment un axe potentiel de coopération avec les investisseurs indonésiens. L'Algérie, qui dispose de capacités importantes dans ces filières, cherche à développer davantage les partenariats internationaux et à renforcer la valorisation de ses ressources.

La coopération entre PT Pupuk Indonesia et SOMIPHOS dans le domaine des phosphates constitue une autre piste examinée par les deux parties. Le projet se trouve encore à un stade préliminaire, mais pourrait ouvrir la voie à une coopération industrielle plus large entre l'Algérie et l'Indonésie.

DEUX RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX À ALGER

À travers ces échanges, Sonatrach entend également encourager les entreprises indonésiennes à prendre part aux prochaines opportunités offertes par le marché algérien.

L'Algeria Bidding Round 2026 est actuellement dans sa phase finale de qualification et de soumission des offres. Sonatrach a d'ores et déjà encouragé les entreprises indonésiennes du secteur des hydrocarbures à se positionner sur les prochaines opérations d'appel d'offres, notamment celle prévue en 2027. Dans cette perspective, la compagnie nationale a invité le président-directeur général de Pertamina à participer au North Africa Energy & Hydrogen Exhibition and Conference, prévu du 5 au 7 octobre 2026, ainsi qu'à la conférence internationale sur le pétrole et le gaz, programmée du 3 au 5 novembre. Au-delà de la relation entre Sonatrach et Pertamina, ces échanges témoignent de la volonté de l'Algérie de diversifier et d'élargir ses partenariats internationaux dans l'énergie, les engrais et les activités minières, tout en consolidant ses relations économiques avec l'Indonésie.

ORMUZ BLOQUÉ, OLÉODUC SAOUDIEN FERMÉ

Le pétrole pris au piège

La situation devient de plus en plus préoccupante pour les exportations pétrolières du Golfe. Après les importantes perturbations enregistrées dans le détroit d'Ormuz, l'Arabie saoudite vient de suspendre temporairement l'activité de son oléoduc Est-Ouest, également connu sous le nom de Petroline.

Cette infrastructure stratégique, frappée par plusieurs attaques de drones jeudi 10 septembre, constituait justement l'une des principales alternatives permettant au royaume d'exporter son pétrole sans emprunter Ormuz.

Long d'environ 1 200 kilomètres, Petroline relie les principaux champs pétroliers de l'est de l'Arabie saoudite au terminal de Yanbu, situé sur la mer Rouge. Ces derniers mois, entre 4 et 5 millions de barils par jour auraient transité par cette infrastructure, représentant une capacité particulièrement importante à l'échelle du marché mondial.

Sa fermeture temporaire constitue donc un nouveau facteur de tension pour les approvision-

nements internationaux. Pour Riyad, cet oléoduc ne représente plus seulement une infrastructure de transport : il constitue un véritable outil stratégique permettant de réduire la dépendance aux routes maritimes du Golfe.

ORMUZ, LE PRINCIPAL POINT DE VULNÉRABILITÉ

L'importance de Petroline s'explique par sa capacité à contourner le détroit d'Ormuz, passage stratégique par lequel transitait avant le conflit environ un cinquième des flux pétroliers mondiaux. En acheminant le pétrole de l'est de l'Arabie saoudite jusqu'à Yanbu, sur la mer Rouge, l'oléoduc permet de maintenir une partie des exportations malgré la dégradation du trafic maritime dans le Golfe.

Cette alternative reste toutefois vulnérable. Vers l'Europe, le pétrole peut rejoindre le canal de Suez ou le système SUMED. Vers l'Asie, il doit franchir la mer Rouge et le détroit de Bab el-Mandeb, exposés aux tensions régionales et aux attaques

des Houthis. Petroline réduit donc la dépendance à Ormuz sans supprimer les risques liés aux autres routes maritimes.

DES COÛTS DE TRANSPORT ET D'ASSURANCE SOUS PRESSION

Lorsque plusieurs routes d'exportation sont menacées, les difficultés ne concernent plus seulement les volumes disponibles. Le transport du pétrole devient plus long, plus coûteux et plus risqué, avec des détours maritimes, des frais de fret et des primes d'assurance en hausse.

Cette situation peut renforcer la prime de risque sur les cours du pétrole, même en présence de réserves importantes. Les marchés surveillent donc les initiatives diplomatiques, notamment à Oman, qui pourraient contribuer à sécuriser temporairement le trafic dans le détroit d'Ormuz.

L'enjeu dépasse désormais la disponibilité du pétrole : il concerne aussi les routes d'exportation, les délais et les coûts de transport.

8^E RÉUNION DU FORUM DES SNH DE L'APPO

Sonatrach attendue à Abidjan

Le Secrétaire général de l'APPO et sa délégation ont été reçus à Luanda, en marge de l'AOG, par S.E. Diamantino Pedro Azevedo, ministre des Ressources minérales et du Pétrole de l'Angola. Les échanges ont porté sur les préparatifs du lancement de l'AEB ainsi que sur les prochaines échéances de l'organisation, notamment les réunions statutaires de fin d'année, prévues à Abidjan du 14 au 17 novembre 2026. La rencontre a également permis d'évoquer la 8^e réunion du Forum des PDG des Sociétés Nationales d'Hydrocarbures (SNH) de l'APPO, programmée le 12 novembre au Cap et organisée par la SANPC. À cette occasion, le Secrétaire général a présenté au ministre les principales plateformes numériques récemment lancées par le Secrétariat de l'APPO, dont celle dédiée au Contenu Local, inaugurée en août dernier.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'AIEA

Mourad Adjal à Vienne

Le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, participera, à partir de demain à Vienne (Autriche), aux travaux de la 70^e session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Selon le communiqué, la participation de l'Algérie à cet important rendez-vous international, prévu du 14 au 18 septembre, s'inscrit dans le cadre du renforcement de sa coopération avec l'AIEA, de l'échange d'expertises et d'expériences, ainsi que du bénéfice des programmes de coopération technique, de formation et de transfert de connais-

sances. Cette participation permettra également d'examiner de nouvelles perspectives de partenariat dans le domaine des utilisations pacifiques des technologies nucléaires, tout en suivant les évolutions scientifiques et technologiques dans le secteur nucléaire et en renforçant les capacités nationales. Elle constitue aussi une occasion d'élargir les domaines de coopération internationale et africaine, notamment dans les secteurs scientifique et médical. A travers sa participation à cet événement, l'Algérie réaffirme son engagement à renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de

l'énergie nucléaire et à développer le recours aux technologies nucléaires à des fins scientifiques, médicales et de développement durable, au service de l'être humain et du développement durable, souligne le ministère. La Conférence générale de l'AIEA constitue l'un des principaux rendez-vous internationaux annuels réunissant les Etats membres pour examiner les questions liées aux utilisations pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires, renforcer la coopération internationale et échanger les expertises et expériences dans les domaines des sciences et technologies nucléaires.

ATTEINTE À LA PERSONNE DU CHEF DE L'ÉTAT

Le procès d'un détenu prochainement

Le Tribunal criminel d'Alger devra statuer, lors de sa prochaine session criminelle, sur une affaire portant notamment sur des faits qualifiés d'atteinte à la personne du Président de la République.

Par Redouane Hannachi

La Cour suprême a récemment accepté le pourvoi en cassation introduit par le procureur général près le Tribunal criminel d'Alger contre l'arrêt rendu en deuxième instance dans l'affaire d'Oukaci Nacer, un éboueur poursuivi pour des faits portant notamment sur l'atteinte à la personne du Chef de l'État et du chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général-major Saïd Chengriha. Dans son pourvoi, le procureur général a notamment estimé que le mis en cause avait bénéficié de larges circonstances atténuantes. Âgé d'une quarantaine d'années et employé comme éboueur, Oukaci Nacer est également présenté comme un ancien champion arabe et africain d'athlétisme. Lors de son procès devant le Tribunal criminel d'Alger de deuxième instance, il avait été condamné à trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis. Le verdict avait été rendu sous la présidence de Mme Haddad Lynda, depuis mutée à la Cour suprême en qualité de conseillère. Arrêté sur son lieu de travail à Bir Mourad Raïs, l'intéressé avait été reconnu coupable de plusieurs faits, notamment ceux liés à l'incitation à la propagation d'idées considérées comme portant atteinte à la sécurité de l'État et à l'appel à la rébellion. Il lui était notamment reproché d'avoir appelé ses collègues à organiser des manifestations en vue de la création d'un syndicat des travailleurs de Netcom. Lors des délibérations, la juridiction avait également retenu à son encontre des contacts avec Mohamed Larbi



Zitout, présenté dans le dossier comme membre fondateur du mouvement Rachad, ainsi qu'avec Amir Boukhars, dit «Amir DZ», et Yasmine Si Hadj Mohand. Il lui était aussi reproché d'avoir exprimé son opposition à l'incarcération de Brahim Lalami. À la barre, l'accusé avait reconnu avoir publié sur Facebook des commentaires concernant les aides financières accordées par l'État algérien à la Tunisie et à la Palestine. Il avait toutefois nié s'être opposé à l'aide apportée aux Palestiniens à

l'initiative du Président de la République. Il avait également contesté avoir critiqué le chef d'état-major de l'ANP. Oukaci Nacer avait, en revanche, reconnu avoir demandé à Zitout et à Boukhars de publier des informations relatives aux mouvements de grève organisés par les éboueurs en 2019.

10 ANS DE PRISON REQUIS

Au cours de son audition, il avait notamment déclaré : « J'ai envoyé 3 000 dinars à Zitout pour

la publication de la doléance des éboueurs. » De son côté, le représentant du ministère public avait requis dix années de réclusion criminelle. Dans son réquisitoire, il avait estimé que les éléments matériels et légaux étaient réunis, notamment au regard de l'expertise électronique effectuée sur le compte Facebook et le téléphone portable du mis en cause. Selon les éléments présentés à l'audience, cette expertise avait fait ressortir des contacts avec des personnes présentées par l'accusa-

tion comme des membres fondateurs du mouvement Rachad, notamment Mohamed Larbi Zitout et Amir Boukhars, qui font l'objet de mandats d'arrêt internationaux. La défense avait contesté cette lecture des faits. Dans sa plaidoirie, Me Fetta Sadat avait soutenu que les faits reprochés à son client reposaient essentiellement sur des avis et des opinions qui, selon elle, ne portaient atteinte ni à la sécurité de l'État, ni à la personne du Président de la République, ni à celle du chef d'état-major de l'ANP. «Mon client a partagé des publications sans se rendre compte des choses déjà publiées.

Les idées évoquées ne sont pas à caractère terroriste », avait-elle déclaré. L'avocate avait également insisté sur le profil de son client, estimant qu'il ne disposait d'aucune capacité particulière d'influence. «Mon client n'est pas un personnage extraordinaire. Il ne peut pas influencer.

C'est un cas social qu'il faut prendre en considération», avait-elle plaidé, avant de demander l'application des dispositions relatives aux circonstances atténuantes. Cette nouvelle procédure intervient après une première condamnation prononcée par le Tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda, qui avait condamné Oukaci Nacer à trois ans de prison, dont une année avec sursis.

Après l'acceptation du pourvoi du procureur général par la Cour suprême, l'affaire devra ainsi être rejugée par le Tribunal criminel d'Alger lors de sa prochaine session criminelle.

R. H.

AFFAIRE DE MALVERSION

Abdelwahid Temmar à la barre ce mardi

L'ex-ministre de l'Habitat Abdelwahid Temmar doit comparaître, ce mardi, devant les juges de la 10e chambre pénale de la cour d'Alger, sauf imprévu. L'affaire intervient à la suite de l'appel interjeté par sa défense contre le jugement rendu en première instance par le pôle spécialisé dans le traitement des affaires liées aux infractions économiques et financières du tribunal d'Alger. En première instance, le président du pôle financier et économique avait condamné Abdelwahid Temmar à sept années de prison ferme, assorties d'une amende de 8 millions de dinars, ainsi qu'à la confiscation de l'ensemble de ses biens. Lors du procès, le procureur de la République près le pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed avait requis une peine de dix ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 millions de dinars. Le représentant du ministère public avait également demandé la saisie des biens du mis en cause. Abdelwahid Temmar est poursuivi notamment pour des faits liés au blanchiment d'argent et à la dissimulation de biens présumés provenir d'activités criminelles, ainsi que pour l'établissement d'une procuration au profit de son fils, alors mineur, dans le cadre d'une opération de transfert de capitaux vers l'étranger, notamment vers l'Espagne. De son côté, le représentant du Trésor public avait sollicité une réparation matérielle de 200 millions de centimes, au titre du préjudice qui aurait été causé à l'État. Détenu à la prison de Koléa, l'ancien ministre devra ainsi répondre des charges retenues contre lui devant la juridiction d'appel. La 10e chambre pénale examinera les arguments de la défense ainsi que les demandes des différentes parties au procès.

R. H.

AFFAIRE SAAD BOUAKBA

Vers la programmation du pourvoi en cassation

Le pourvoi en cassation introduit par le chroniqueur et journaliste Saad Bouakba devrait prochainement être examiné par la chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême. La défense sollicite, à travers cette procédure, l'annulation de la décision rendue par la cour d'appel d'Alger, qui avait condamné le journaliste à une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis dans l'affaire l'opposant à la famille du défunt président Ahmed Ben Bella. Lors de l'audience devant la cour d'appel, le procureur général avait requis une peine de deux années d'emprisonnement ferme à l'encontre du prévenu. L'avocat de la partie civile avait, pour sa part, soutenu que les déclarations attribuées à Saad Bouakba avaient causé un préjudice moral important à la famille de l'ancien président, estimant que certaines informations diffusées étaient erronées. Appelé à s'expliquer à la barre, Saad Bouakba avait déclaré : « Je n'ai fait que mon devoir d'informer. » En première instance, le journaliste avait été condamné par le tribunal correctionnel de Bir Mourad

Raïs à trois années d'emprisonnement avec sursis. La juridiction avait également ordonné la fermeture de la chaîne « Roiya News » ainsi que la confiscation du matériel appartenant au mis en cause. Le directeur de la chaîne avait, de son côté, écopé d'une année d'emprisonnement ferme. Le procureur de la République avait requis cinq années d'emprisonnement ferme contre Saad Bouakba et deux années contre le directeur de la chaîne.

Les avocats de la défense avaient plaidé la relaxe, mettant notamment en avant le parcours professionnel du journaliste et son engagement dans la couverture de la décennie noire. Ils avaient également contesté l'interprétation donnée à ses propos. L'affaire avait débuté en décembre 2025. Dans un communiqué adressé aux rédactions le 27 décembre, le parquet de la République près le tribunal de Bir Mourad Raïs avait annoncé le placement en détention provisoire de l'écrivain et journaliste Saad Bouakba pour «diffamation». Selon le même communiqué, le journaliste avait

comparu devant le procureur de la République à la suite d'une plainte déposée par Mme Ben Bella Mahdia, fille du défunt président Ahmed Ben Bella. La plaignante lui reprochait des déclarations portant atteinte à la mémoire de son père, faites lors d'une émission diffusée par la chaîne électronique Vision. L'émission était notamment présentée sous le titre : «C'est ainsi que des chefs de la Révolution de libération nationale se sont départagés l'argent du Front de libération nationale (FLN), Saâd Bouakba choque l'opinion publique par des vérités inédites».

Le parquet avait indiqué que, durant cette émission, le journaliste avait affirmé que certains dirigeants de la Révolution s'étaient illicitement appropriés des biens avant de les placer dans leurs comptes personnels. À la suite de la plainte, le parquet avait annoncé l'ouverture d'une enquête portant sur ces déclarations, considérées comme portant atteinte aux symboles de l'État et de la Révolution de libération nationale.

R. H.

INNOVATION

Les bâtisseurs du futur à Ouargla

La wilaya d'Ouargla dispose d'un important potentiel de jeunes actifs dans divers domaines, qui ont su dépasser le stade de la simple participation à l'action sociétale pour se démarquer avec un esprit d'initiative et de contribution effective au service de la société et la production de solutions.

Ainsi, en matière d'action associative, d'entrepreneuriat, de culture, de sport, d'innovation ou de technologie, les jeunes d'Ouargla n'ont cessé de rechercher des opportunités leur permettant de concrétiser leurs idées et talents, dans un paysage reflétant une conscientisation croissante de l'importance de leur rôle dans le développement local. De récepteurs passifs à acteurs actifs, les jeunes mettent au jour la réalité de la vie quotidienne à Ouargla et l'existence d'initiatives juvéniles à travers les quartiers et communes via des activités orientées vers le volontariat, la vie associative, culturelle et sportive, servir la société pouvant commencer par de simples initiatives capables d'opérer un impact positif. L'action associative constitue un des plus importants espaces illustrant cette dynamique et dont l'expérience de Smail Mihoubi est l'un des archétypes. Ce jeune a en effet choisi de contribuer à la vie de la société et soutenir son entourage en s'investissant dans le volet sanitaire, particulièrement à travers l'assistance de malades, en sus des aides aux franges nécessiteuses. Il a également participé à plusieurs caravanes médicales, à l'échelle locale et nationale, contribuant ainsi au soutien des initiatives sanitaires et solidaires et démontrant à travers son engagement personnel que l'action sociale peut constituer une manière opérationnelle et efficace de répondre aux préoccupations des citoyens et soutenir les franges indigentes. Dans un autre volet, le développement de la culture entrepreneuriale au sein des jeunes générations

marque une croissance visible, avec une vision tournée vers la création d'entreprises et le lancement de projets comme options privilégiées pour l'édification de l'avenir et la contribution à l'activité économique. C'est dans ce sens que Salaheddine Soussou, entrepreneur ouargli, incarne l'exemple du jeune qui a choisi d'entreprendre et d'innover en tant qu'entrepreneur, représentant et ambassadeur de l'accélérateur public des startups Algeria Venture'.

UNIVERSITÉ ET INNOVATION : INVESTIR DANS LES JEUNES COMPÉTENCES

Il s'agit également du cofondateur et directeur général par intérim de la startup Space Garini', spécialisée dans la gestion et les services de parkings automobiles. Il est aussi un des fondateurs de la plateforme 'Waha Flow', un projet numérique novateur spécialisé en santé mentale en milieu professionnel et en accompagnement préventif ambitionnant de contribuer à l'orientation et l'accompagnement des forces juvéniles. C'est ainsi que Salaheddine Soussou a récemment été gratifié d'une distinction de «Meilleure innovation» pour son projet Tarchidi dédié à la rationalisation de la consommation d'énergie, concrétisant une expérience conjuguant esprit entrepreneurial, innovation et recherche de solutions concrètes à des préoccupations du quotidien. Dans le volet culturel, les jeunes d'Ouargla maintiennent leur présence à travers le théâtre, la musique, les arts, l'écriture et la création. Par ailleurs, une nouvelle génération de créateurs dans les



domaines de la photographie, de la création de contenus et de la production audiovisuelle ont émergé récemment, jouissant de la révolution numérique actuelle pour développer leurs talents et atteindre un plus grand public.

L'université est le pivot de la formation de la jeunesse et l'encouragement de la recherche et de l'innovation, notamment avec l'intérêt croissant porté par les étudiants à la technologie, à l'intelligence artificielle et à l'emploi de nouvelles technologies dans le développement de nouvelles idées et solutions. C'est dans ce contexte précis que le rôle des incubateurs et divers

dispositifs d'accompagnement misent en place par l'Etat est crucial dans l'appui du passage des porteurs de projets de la formulation de l'idée à sa concrétisation ainsi que l'amélioration des compétences nécessaires au développement de leurs projets, en assurant la pérennité, dans le cadre des efforts visant à investir dans les jeunes talents et à les valoriser. Qu'ils aient choisi le volontariat, l'entrepreneuriat, ou bien encore la culture, le sport, les technologies ou la santé mentale, les jeunes veulent trouver leurs voies et ne plus être spectateurs de l'avenir mais prendre part à son édification.

ELLE A OBTENUE DEPUIS PEU LA NATIONALITÉ ALGÉRIENNE

Décès de la grande militante anticolonialiste américaine, Elaine Mokhtefi

La grande militante anticolonialiste américaine, Elaine Mokhtefi est décédée à l'âge de 98 ans, a-t-on appris hier vendredi. En 2025, le président Tebboune, lui a octroyé la nationalité algérienne. Son parcours militant a été marqué par son enga-

gement pour la cause algérienne. Née Elaine Klein en 1928 à New York (Etats-Unis), elle prendra le nom Elaine Mokhtefi après son mariage avec l'écrivain et ancien membre de l'Armée de libération nationale (ALN) Mokhtar Mokhtefi. En 1958 elle rencontre

Frantz Fanon et Mohamed Sahnoun et s'engage alors à leurs côtés au sein du FLN. En 1960, à son retour à New York, elle travaille alors pour le bureau local du GPRA et du FLN. A l'indépendance en 1962, elle s'installe à Alger et y demeure 12 ans où

elle a travaillé en tant que journaliste et traductrice à l'Agence Algérie presse services (APS). En 1969, elle était parmi les organisateurs du premier Festival panafricain d'Alger. Elle était chargée de l'accueil de membres de mouvements de libération natio-

nale africains (Mozambique, Angola, Afrique du Sud...) et surtout des Blacks Panthers américains à Alger. En 2019, Elaine Mokhtefi revient à Alger où elle publie «Alger, capitale de la révolution-De Fanon aux Black Panthers».

PROTECTION CIVILE

Dix incendies totalement éteints

Dix (10) incendies touchant le couvert végétal, les cultures agricoles, les palmeraies et les meules de foin ont été enregistrés entre le 11 et le 12 septembre à 7h00, selon le bilan de la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Les dix feux ont été totalement maîtrisés et aucun incendie ne se poursuivait au moment de l'établissement du bilan. Selon le même communiqué, les interventions des éléments de la Protection civile ont permis de venir à bout de l'ensemble des incendies signalés durant cette période. Le bilan fait état de dix feux enregistrés et de dix incendies éteints, soit un taux d'extinction de 100 %. Et si aucun feu important n'a par ailleurs été signalé par les services de la Protection civile, il est clair que la Protection civile poursuit sa surveillance et ses interventions afin de prévenir toute reprise de feu et de limiter les risques liés aux incendies touchant les espaces végétaux et agricoles.

PROCÉDURES LIÉES AU HADJ

Intégration au portail national des services numériques

Le Haut-commissariat à la numérisation a annoncé, vendredi dans un communiqué, l'intégration d'un service intitulé «Services numériques du hadj» au portail national des services numériques gouvernementaux, en coordination avec l'Office national du hadj et de la omra (ONHO).

En application des hautes instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à élargir l'exploitation du portail national des services numériques gouvernementaux Dzair Digital Services et à en faciliter l'accès, le Haut-commissariat à la numérisation, en coordination avec l'ONHO, a annoncé l'intégration d'un nouveau service numérique intitulé Services numériques du hadj parmi les ser-



vices disponibles sur le portail national des services numériques gouvernementaux, précise la même source. Il permet aux

citoyens concernés par l'accomplissement du hadj pour la saison 2027 de bénéficier des services numériques liés aux diffé-

rentes étapes et procédures, via le portail national des services numériques gouvernementaux. Dans ce cadre, l'ONHO a invité l'ensemble des citoyens concernés à ouvrir leurs comptes sur le portail national des services numériques gouvernementaux, cette démarche constituant la première étape pour accéder aux services numériques dédiés au hadj et accomplir les différentes procédures qui y sont liées dans les délais impartis, ajoute le communiqué. Le Haut-commissariat a rappelé que l'élargissement de la gamme des nouveaux services intégrés au portail national des services numériques gouvernementaux se poursuit, afin d'accélérer le processus de transformation numérique, à consacrer l'accès unifié aux services publics

FIN DE LA GUERRE AVEC L'IRAN

Trump mise sur l'après-mi-mandat

Toute nouvelle attaque ou fermeture du détroit d'Ormuz risquerait de provoquer une flambée des prix et d'aggraver les tensions économiques à l'échelle mondiale.

Le président américain Donald Trump a affirmé hier que la guerre avec l'Iran pourrait prendre fin après les élections de mi-mandat au Congrès, prévues en novembre prochain. Il a également assuré que les prix du pétrole devraient fortement baisser une fois cette échéance électorale passée, dans un contexte marqué par la montée des tensions au Moyen-Orient et les perturbations affectant les infrastructures énergétiques régionales.

S'exprimant depuis Dublin, où il se trouve actuellement, le président américain a déclaré que la fin du conflit pourrait intervenir « très bientôt ». Selon lui, l'Iran chercherait à prolonger les hostilités afin d'influencer la campagne électorale et de compliquer le déroulement des élections américaines. « Je pense que cela se produira probablement juste après les élections de mi-mandat », a déclaré Donald Trump. « Ils essaient de tenir le plus longtemps possible afin de compliquer les élections. Mais je pense que les gens en sont conscients. »

Les élections de mi-mandat, organisées à la moitié du mandat présidentiel, constituent un rendez-vous politique majeur aux États-Unis. Elles permettent de renouveler une partie du Congrès et peuvent modifier l'équilibre des forces entre le président et les parlementaires. Dans ce contexte, toute évolution du conflit avec l'Iran pourrait avoir des conséquences directes sur le débat politique américain, mais aussi sur les marchés mondiaux de l'énergie.

Donald Trump a par ailleurs estimé que l'Iran était probablement responsable de l'attaque aérienne visant l'Arabie saoudite et son oléoduc Est-Ouest. Cette infrastructure stratégique relie les zones de production pétrolière de l'est du royaume aux terminaux situés sur la mer Rouge. Elle permet ainsi à Riyad d'exporter une partie de son pétrole sans dépendre exclusivement des routes maritimes traversant le golfe



Persique et le détroit d'Ormuz.

Le président américain n'a toutefois pas attribué directement cette attaque aux rebelles houthis, soutenus par Téhéran et actifs dans la région. « Les Houthis ne veulent pas nous combattre », a-t-il déclaré, laissant entendre que Washington distingue l'action du mouvement yéménite de la stratégie supposée de l'Iran.

Ces déclarations interviennent alors que les tensions entre les États-Unis et la République islamique restent particulièrement vives. Les frappes contre des infrastructures iraniennes, les restrictions maritimes imposées par Washington et les attaques visant des installations énergétiques ont aggravé les inquiétudes des marchés. Les investisseurs redoutent notamment une interruption durable des exportations de pétrole et de gaz en provenance du Golfe.

TÉHÉRAN CONDITIONNE LA RÉOUVERTURE DU DÉTROIT

Du côté iranien, le président Masoud Pezeshkian a évoqué une possible réouver-

ture du détroit d'Ormuz, selon des informations rapportées hier par l'agence de presse iranienne ISNA. Cette réouverture serait cependant soumise à plusieurs conditions.

Téhéran exigerait notamment que les États-Unis mettent fin à leur blocus maritime et cessent leurs frappes contre les ports iraniens. Le président iranien semble ainsi vouloir utiliser la circulation maritime dans le détroit comme un levier de négociation dans le cadre de l'affrontement avec Washington.

Le détroit d'Ormuz est l'un des passages maritimes les plus stratégiques du monde. Situé entre l'Iran et Oman, il relie le golfe Persique au golfe d'Oman et à la mer d'Arabie. Une part importante du pétrole et du gaz exportés par les pays du Golfe y transitent quotidiennement. Toute fermeture, même temporaire, pourrait provoquer une forte hausse des prix de l'énergie et perturber les chaînes d'approvisionnement internationales.

La moindre menace contre la liberté de navigation dans cette zone est donc suivie

de près par les marchés et par les principales puissances économiques. Les armateurs, les compagnies pétrolières et les gouvernements cherchent à anticiper les conséquences d'une éventuelle restriction du trafic maritime.

Selon les informations rapportées par ISNA, l'Iran et le sultanat d'Oman doivent également signer lundi, à Mascate, un accord consacré à la mise en place de nouvelles routes maritimes à travers le détroit. Le texte pourrait prévoir des itinéraires destinés à faciliter la circulation des navires et à réduire les risques liés aux tensions militaires dans la région.

Masoud Pezeshkian se trouve actuellement à New Delhi, où il participe au sommet des pays des BRICS. La présence du président iranien à cette réunion lui offre l'occasion de renforcer les contacts diplomatiques avec plusieurs puissances émergentes et de présenter la position de Téhéran face aux pressions américaines.

Pour l'heure, aucune date précise n'a été annoncée concernant une éventuelle fin du conflit. Les déclarations de Donald Trump et celles de Masoud Pezeshkian témoignent néanmoins de l'existence de canaux de négociation, malgré la poursuite des affrontements et des attaques contre les infrastructures stratégiques.

L'évolution de la situation dépendra largement de la capacité des deux camps à parvenir à un accord sur la levée du blocus maritime, l'arrêt des frappes et la sécurisation des voies de navigation. En attendant, les marchés pétroliers restent suspendus aux développements militaires et diplomatiques dans le Golfe. Une désescalade pourrait entraîner une baisse des cours, comme le prévoit Donald Trump. À l'inverse, toute nouvelle attaque ou fermeture du détroit d'Ormuz risquerait de provoquer une flambée des prix et d'aggraver les tensions économiques à l'échelle mondiale.

R.I/agences

YÉMEN

Reprise des combats sur plusieurs fronts

Le front yéménite connaît une nouvelle escalade. Les forces gouvernementales ont annoncé hier avoir mené des frappes aériennes « précises » contre des positions des Houthis dans la province de Dhale, au sud-ouest du pays, alors que les affrontements se multiplient sur plusieurs axes stratégiques. Cette reprise des hostilités intervient après plusieurs années d'accalmie relative.

Les forces du « Bouclier de la nation », affiliées au gouvernement, ont affirmé avoir utilisé des drones pour cibler des positions houthis à Dhale. Une vidéo diffusée par ces forces montre un rassemblement de combattants présenté comme ayant été visé par les frappes. Aucun bilan humain n'a été communiqué et les Houthis n'ont pas réagi dans l'immédiat.

La tension s'est également accrue dans la province de Marib, riche en ressources pétrolières. Des médias yéménites proches du gouvernement ont rapporté que les forces gouvernementales avaient repoussé une vaste attaque des Houthis dans les zones d'Al-Machjah et d'Al-Zour, à

l'ouest de Marib. Aucun bilan précis n'a été fourni et aucune des deux parties n'a officiellement détaillé les combats.

FRAPPES AUTOUR DE MOKHA

Cette nouvelle séquence militaire intervient après des frappes aériennes annoncées dans la ville de Mokha et ses environs, sur la côte de la mer Rouge. L'armée yéménite a affirmé avoir ciblé d'importants rassemblements de combattants houthis ainsi que des véhicules militaires et des armes.

Selon le centre des médias des forces armées yéménites, plusieurs frappes ont visé des positions situées à proximité du centre commercial Zaid Al-Kharj, du projet d'approvisionnement en eau et d'un ancien quartier général militaire. D'autres cibles auraient été atteintes près du port de Mokha et sur l'axe reliant Mokha à Dhubab.

DES CIVILS PRIS AU PIÈGE

La reprise des combats s'accompagne d'un nouveau tribut pour les populations civiles. Trois membres d'une même famille,



dont deux enfants, ont été tués par des tirs attribués aux Houthis alors qu'ils tentaient de fuir la province de Hodeïda, dans l'ouest du pays, pour rejoindre Aden, dans le sud. Trois autres membres de la famille ont été blessés.

Selon des sources locales citées par le site indépendant « Al-Masdar Online », la famille se trouvait dans le district de Hays, au sud de Hodeïda, lorsqu'elle a

essuyé des tirs. Les victimes seraient un garçon, sa sœur et leur grand-père. Leur mère et deux autres enfants ont été blessés. La carte du contrôle territorial connaît parallèlement de nouvelles évolutions. Les Houthis affirment contrôler l'ensemble de la province de Hodeïda et avoir progressé dans l'ouest de Taëz, notamment avec la prise de Mokha et de son port. Leur avan-

cée les aurait rapprochés de Bab el-Mandeb, donnant une dimension stratégique supplémentaire aux combats.

Les forces gouvernementales revendiquent, pour leur part, des avancées dans la province d'Al-Jawf, frontalière de l'Arabie saoudite, et indiquent s'être rapprochées d'Al-Hazm, chef-lieu de la province. Des affrontements se poursuivent également à Marib, Al-Bayda et Dhale.

Le conflit yéménite remonte à septembre 2014, lorsque les Houthis ont pris le contrôle de Sanaa et de plusieurs régions du pays. En mars 2015, l'intervention d'une coalition arabe dirigée par l'Arabie saoudite, en soutien au gouvernement reconnu internationalement, a donné au conflit une dimension régionale.

La reprise des combats intervient alors que les lignes de front restent mouvantes. Les développements à Hodeïda, Taëz, Marib et dans le sud-ouest pourraient modifier les équilibres et accroître les déplacements de populations. La proximité avec les axes maritimes renforce l'inquiétude.

REAL MADRID

Huijsen renaît sous Mourinho

Dean Huijsen réalise un début de saison remarquable avec le Real Madrid. Titulaire indiscutable depuis le début de l'exercice, le défenseur espagnol de 21 ans estime que José Mourinho joue un rôle majeur dans sa progression et son retour au premier plan.

Dean Huijsen semble avoir définitivement tourné la page d'une saison dernière plus compliquée. Devenu incontournable dans le onze du Real Madrid, le défenseur central affiche une régularité impressionnante depuis le début de l'exercice. Le jeune Espagnol est d'ailleurs le seul joueur de l'effectif madrilène à avoir disputé l'intégralité des cinq rencontres officielles de la saison, avec quatre apparitions en championnat et une en Ligue des champions. Recruté à Bournemouth la saison dernière pour 50 millions d'euros, Huijsen avait rapidement convaincu sous les ordres de Xabi Alonso. Ses prestations avaient toutefois progressivement perdu en régularité, entraînant une perte de confiance et une baisse de son temps de jeu. Cette période difficile avait également eu des conséquences sur ses ambitions internationales, puisqu'il n'avait pas été retenu pour la Coupe du monde. Mais l'arrivée de José Mourinho sur le banc du Real Madrid semble avoir changé la trajectoire du défenseur. Le technicien portugais, qui connaissait déjà Huijsen depuis leur passage commun à la Roma, lui a immédiatement accordé sa confiance.

LE DÉCLIC POUR LE DÉFENSEUR ESPAGNOL

Dans un entretien accordé au site officiel du Real Madrid, Huijsen a reconnu l'importance de Mourinho dans son retour au premier plan. « Je suis en bonne forme et je joue bien. Le mérite revient à Mourinho, car il me suit de près et je m'efforce de donner le meilleur de moi-même », a expliqué le défenseur. L'ancien joueur de Bournemouth



apprécie notamment les exigences de son entraîneur. Mourinho lui demande davantage d'intensité et de concentration dans les différentes phases défensives, tout en n'hésitant pas à le pousser dans ses retranchements. « Mourinho me demande, comme les autres entraîneurs, d'être fort dans le duel offensif, dans l'interception des ballons et dans les duels individuels. Il me met beaucoup de pression et je considère que cela m'est bénéfique », a confié Huijsen. Une méthode exigeante que le défenseur assume pleinement, d'autant qu'il connaît déjà les méthodes du technicien portugais. « Je le connais déjà, il m'a aidé à progresser et je lui en resterai reconnaissant », a-t-il ajouté. Mourinho voit déjà un nouveau Huijsen. José Mourinho est lui aussi convaincu par l'évolution de son défenseur. Après la victoire contre Malaga, le Portugais a notamment insisté sur les qualités indispensables à un défenseur central de haut niveau. « Le plus important pour un axe défensif, c'est la force, la constance, la

victoire dans les duels et le fait de donner confiance à l'équipe », a expliqué le Special One. Pour Mourinho, Huijsen a déjà considérablement progressé en l'espace de quelques semaines. « Il a beaucoup progressé en peu de temps », a souligné l'entraîneur madrilène.

UN NOUVEAU PILIER DES MERENGUES

Entre Mourinho et Huijsen, la relation semble désormais reposer sur une confiance mutuelle. Le défenseur bénéficie de la confiance de son entraîneur, tandis que ce dernier attend de lui qu'il continue à repousser ses limites. Après une période durant laquelle il avait perdu du terrain, Huijsen semble ainsi avoir retrouvé la confiance et la régularité nécessaires pour s'installer durablement au plus haut niveau. À seulement 21 ans, le défenseur espagnol dispose désormais d'une occasion idéale pour confirmer son potentiel et devenir, à terme, l'un des véritables patrons de la défense du Real Madrid.

CHELSEA

Du changement en vue

Les hommes d'affaires américains Todd Boehly et Mark Walter, qui possèdent 13 % des parts de Chelsea, sont sur le point de céder leurs actifs à l'actionnaire majoritaire du club, Clearlake Capital, selon les informations du Guardian. Arrivés à Londres en 2022 à la suite du départ du propriétaire historique du club londonien, Roman Abramovitch, les deux hommes ont souvent été raillés par les supporters du club pour leur manque de connaissance du ballon rond. Le quotidien britannique



fait état de nombreux désaccords entre les copropriétaires et d'une volonté de Behdad Eghbali, le cofondateur de Clearlake Capital,

de trouver un successeur à Todd Boehly à la présidence du club depuis mai dernier. Boehly et Eghbali avaient notamment rencontré un

désaccord sur le réaménagement de Stamford Bridge. L'associé de Boehly, Mark Walter, s'est exprimé sur la situation via le communiqué d'un porte-parole : « Cette transaction potentielle valorise la participation de Mark Walter dans le Chelsea Football Club à un prix supérieur à son investissement initial et constitue pour lui un nouveau succès en matière d'investissement sportif. À l'issue de cette cession, M. Walter a l'intention de réaliser de futurs investissements dans le domaine du sport. »

BRÉSIL

Coutinho rejoint Neymar à Santos

Sans club depuis février, Philippe Coutinho va tenter de relancer sa carrière au Brésil. À 34 ans, l'ancien joueur du FC Barcelone a trouvé un accord avec Santos et devrait s'engager jusqu'à la fin de l'année, sous réserve de sa visite médicale. Selon AS, Neymar aurait joué un rôle important dans son arrivée, en poussant la direction de Santos à recruter son ancien coéquipier en sélection brésilienne. La société NR Sports, liée à la famille de Neymar, aurait également participé aux négociations. Coutinho n'a plus joué depuis le 14 février, lorsqu'il évoluait encore à Vasco da Gama. Malgré cette période d'inactivité, le milieu offensif s'est entraîné individuellement pour maintenir sa condition physique. Après des passages à l'Inter Milan, Liverpool, Barcelone, Bayern Munich et Aston Villa, Coutinho s'apprête donc à retrouver le championnat brésilien. Il pourrait surtout reformer avec Neymar un duo très attendu par les supporters de Santos.

BARÇA

Raphinha vers une prolongation



Le FC Barcelone s'apprête à entamer les discussions avec Raphinha pour une prolongation. Auteur d'un début de saison remarquable, le club catalan souhaite verrouiller le Brésilien, devenu la cible de plusieurs clubs. Auteur d'un excellent début de saison et élu joueur du mois d'août en Liga, le Brésilien, actuellement lié aux Blaugranas jusqu'en juin 2028, est devenu un cadre du projet d'Hansi Flick. Selon Deco, des discussions devraient bientôt débiter pour prolonger son bail d'une ou deux saisons. Très heureux au Barça, Raphinha privilégie une continuité en Catalogne, malgré l'intérêt annoncé de Chelsea.

ARSENAL

Arteta répond à Jesus

Mis à l'écart à Arsenal avant son transfert au FC Barcelone cet été, Gabriel Jesus (29 ans, 2 apparitions et 1 but toutes compétitions cette saison) s'est dit surpris par le traitement infligé. Sa déclaration n'a pas laissé Mikel Arteta insensible. De son côté, le manager des Gunners ne comprend pas la réaction de son ancien attaquant. « Honnêtement, j'ai été très surpris. Surtout parce que j'ai eu une discussion individuelle avec Gabi dans le vestiaire. Je ne sais pas quels mots il a utilisés, mais ce n'est pas grave. Les mots que nous nous sommes échangés n'exprimaient que de la gratitude. Ce n'est pas grave, je comprends. Parfois, quand vous devez annoncer une mauvaise nouvelle ou une nouvelle inattendue, ce genre de chose est naturelle. Quelqu'un doit jouer le rôle du méchant. Et si ça doit être moi, je le ferai. Je comprends », a répondu l'Espagnol en conférence de presse.

Après la défaite contre l'Espagne (0-1, a.p.) en finale de la Coupe du monde 2026, plusieurs joueurs et membres du staff de l'Argentine ont eu de mauvais gestes en provoquant une échauffourée entre les deux équipes. Pour The Athletic, le milieu de terrain espagnol Fabian Ruiz (30 ans, 50 sélections et 7 buts) a tacle l'attitude des Argentins. « C'est une séquence que tout le

ESPAGNE RUIZ TACLE LES ARGENTINS

monde a vue et que personne n'aime voir. Il y a de jeunes enfants qui regardent le football à qui nous ne devrions pas montrer cela comme exemple. Il faut savoir gagner et

il faut savoir perdre. Personne n'aime perdre mais c'était un moment regrettable dans une finale de Coupe du monde. Nous essayons toujours de donner un bon exemple parce que tout le monde regarde le football, des plus petits aux plus âgés », a souligné le Parisien. Pour rappel, la FIFA a distribué de lourdes sanctions dans cette affaire.

DORTMUND

Fin d'aventure pour Bensebaïni ?

À partir de janvier prochain, l'international algérien sera en mesure de négocier avec les clubs intéressés en vue d'une arrivée libre l'été suivant.

L'avenir de Ramy Bensebaïni au Borussia Dortmund semble de plus en plus incertain. Sous contrat avec le club allemand jusqu'à la fin de la saison, l'international algérien ne ferait pas partie des joueurs que la direction souhaite prolonger.

Selon des informations rapportées par Goal France, citant le quotidien allemand Sport Bild, Dortmund n'envisagerait pas, à ce stade, de proposer un nouveau contrat à Bensebaïni. Le même scénario concernerait également l'international autrichien Marcel Sabitzer, dont le bail arrive lui aussi à expiration.

La situation du défenseur algérien apparaît toutefois différente de celle de son coéquipier sur le plan sportif. Depuis l'arrivée de Niko Kovač sur le banc du Borussia, Bensebaïni bénéficie d'un temps de jeu conséquent et semble occuper une place importante dans les plans de l'entraîneur croate.

UN DÉPART LIBRE EN FIN DE SAISON ?

Si la tendance actuelle se confirme, Ramy Bensebaïni pourrait donc quitter Dortmund



gratuitement au terme de l'exercice 2026-2027. À partir de janvier prochain, le défenseur algérien sera en mesure de négocier avec les clubs intéressés en vue d'une arrivée libre l'été prochain.

Cette situation pourrait également pousser le joueur à réaliser une saison particulièrement convaincante afin de faire évoluer sa situation. De bonnes performances et une régularité retrouvée pourraient éventuellement inciter la direction du Borussia à revoir sa position concernant une éventuelle pro-

longation. Sur le plan sportif, l'international algérien a néanmoins reçu une bonne nouvelle ces derniers jours. Après avoir été éloigné des terrains à la suite d'une blessure contractée lors de la Supercoupe d'Allemagne face au Bayern Munich, Bensebaïni a effectué son retour à l'entraînement collectif.

Le défenseur avait été touché aux côtes lors de cette rencontre disputée à la fin du mois d'août, ce qui l'avait contraint à observer une période de repos. Sa reprise avec le groupe témoigne désormais d'une évolution favo-

rable de son état physique.

Bensebaïni devra toutefois retrouver progressivement son rythme et la pleine mesure de ses moyens afin de récupérer sa place dans le onze de Niko Kovač. Son retour intervient alors que Dortmund s'apprête à enchaîner plusieurs échéances importantes. Cette reprise constitue également un soulagement pour la sélection algérienne. Ramy Bensebaïni reste l'un des cadres du secteur défensif des Verts et son retour à la compétition tombe à point nommé à l'approche des prochaines échéances internationales.

L'objectif sera désormais pour le joueur de retrouver rapidement un temps de jeu régulier et son meilleur niveau avec Dortmund. Une condition importante, aussi bien pour ses ambitions personnelles que pour son avenir avec le club allemand et la sélection nationale.

À quelques mois de l'ouverture du mercato hivernal, la situation de Bensebaïni sera donc particulièrement suivie. Pour l'instant, l'hypothèse d'un départ libre de Dortmund à l'été 2027 semble prendre de plus en plus de poids.

R G.

MERCATO

Mahrez, le Brésil comme nouvelle piste ?

Libre depuis son départ d'Al-Ahli, Riyad Mahrez n'a toujours pas choisi sa prochaine destination. À 35 ans, le capitaine algérien, dont le nom a circulé en Europe, en Asie et en Afrique, pourrait désormais voir une nouvelle piste émerger au Brésil. Selon les dernières rumeurs, le São Paulo FC serait intéressé par l'ancien joueur de Manchester City. Aucune offre officielle ni négociation avancée n'a toutefois été confirmée. Une arrivée au Brésil constituerait un nouveau défi pour Mahrez, après son passage au plus haut niveau européen puis en Arabie saoudite. Pour l'heure, la piste brésilienne reste à confirmer.

NATIONAL 1

Zeffane retrouve le championnat français

Après plusieurs mois loin des terrains, Mehdi Zeffane a trouvé un nouveau point de chute. À 34 ans, l'ancien international algérien s'est officiellement engagé avec le GOAL FC, pensionnaire de National 1, après avoir participé à sa préparation estivale. Né à Sainte-Foy-lès-Lyon et formé à l'Olympique Lyonnais, le latéral droit retrouve ainsi la région où il a débuté sa carrière. Fort de près de 240 matchs professionnels, dont 105 en Ligue 1 avec l'OL, Rennes et Clermont, Zeffane apportera toute son expérience au club rhodanien. Vainqueur de la Coupe de France avec Rennes en 2019, il avait également remporté la CAN la même année avec l'Algérie. Désormais, son objectif est clair : retrouver le rythme de la compétition et démontrer qu'il peut encore apporter au plus haut niveau du National 1.

NORVÈGE

La valeur marchande d'Amin Chiakha s'envole

Amin Chiakha confirme son excellent début de saison avec Rosenborg. En quelques semaines, la valeur marchande du jeune attaquant algérien est passée de 3,5 à 8 millions d'euros, après son transfert définitif au club norvégien pour près de 5 millions d'euros. À seulement 20 ans, Chiakha s'impose comme l'une des révélations de l'Eliteserien. Avec 11 buts en 19 matchs de championnat, il occupe actuellement la tête du classement des buteurs, tout en se montrant également décisif dans le jeu. Ses performances pourraient lui ouvrir à nouveau les portes de la sélection algérienne. Son nom circule en effet parmi les joueurs susceptibles d'être retenus par le nouveau sélectionneur Brahim Hemdani pour les prochaines échéances face à la Zambie, au Burundi et au Niger.

LIGUE 1

Le CRB et le MCO frappent fort

La deuxième journée de la Ligue 1 Mobilis s'est poursuivie avant-hier avec deux rencontres au programme. Le CR Belouizdad et le MC Oran ont réalisé de bonnes opérations en décrochant chacun les trois points, respectivement face à l'ES Sétif (1-0) et au CR Témouchent (2-0).

Après avoir été accroché par l'ASO Chlef lors de la première journée, le CR Belouizdad a enregistré sa première victoire de la saison en venant à bout de l'ES Sétif sur la plus petite des marges (1-0).

Longtemps indécise, la rencontre, disputée au stade du 5-Juillet, a finalement basculé en

faveur des Belouizdadis dans le dernier quart d'heure. La nouvelle recrue Yousri Bouzok a délivré le Chabab à la 81e minute en transformant un penalty.

Cette réalisation permet au CRB de porter son total à quatre points après deux journées. La soirée a toutefois connu une fin mouvementée pour Bouzok, expulsé dans le temps additionnel après avoir contesté une décision arbitrale.

De son côté, l'Entente de Sétif traverse un début de championnat compliqué. Battue à domicile par l'ES Ben Aknoun lors de la première journée, l'ESS concède un deuxième revers consécutif et reste toujours

sans le moindre point.

Au stade Miloud-Hadefi, le MC Oran a également attendu la fin de la rencontre pour faire la différence face au CR Témouchent. Les Hamraoua se sont imposés 2-0 au terme d'un derby de l'Ouest longtemps fermé.

Après avoir buté sur une formation du CR Témouchent bien regroupée, le MCO a finalement trouvé la faille à la 82e minute grâce à Kerroum, qui a transformé un penalty.

Les Oranais ont ensuite définitivement assuré leur succès dans le temps additionnel. Bourdim a inscrit le deuxième but à la 90e+2

minute, permettant au MCO de signer une entrée victorieuse dans cette nouvelle saison.

Les rencontres JS Kabylie-MC Alger et JS Saoura-USM Khenchela ont, quant à elles, été reportées en raison de la participation du MCA et de la JSS au premier tour préliminaire de la Ligue des champions africaine.

Après les résultats enregistrés vendredi, l'USM Alger, le CR Belouizdad et l'ES Ben Aknoun comptent quatre points en tête du classement, tandis que l'ES Sétif reste bloquée à zéro point après deux journées.

Rafik G.

FESTIVAL FIFA EN AZERBAÏDJAN

Les U15 en stage

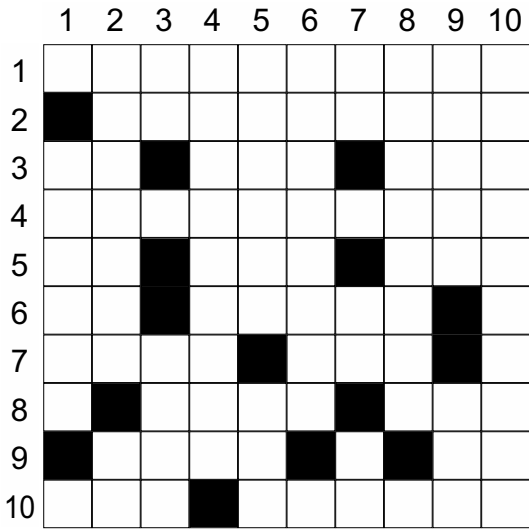
La sélection nationale de football des moins de 15 ans (U15) a entamé avant-hier son premier stage de préparation, qui se poursuivra jusqu'à dimanche au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), en prévision du Festival de la FIFA, prévu du 22 au 31 octobre en Azerbaïdjan, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF).

Dirigé par l'ancien international algérien Karim Ziani, ce regroupement constitue une première étape dans la préparation des jeunes «

Verts » en vue de ce rendez-vous international. Le sélectionneur national a convoqué 31 joueurs issus de plusieurs clubs algériens, notamment de Ligue 1, mais également de formations évoluant dans les divisions inférieures. La préparation se poursuivra au cours des prochaines semaines, avec pour objectif de permettre au groupe de travailler dans les meilleures conditions et d'aborder le Festival de la FIFA avec un maximum de préparation avant le déplacement en Azerbaïdjan.



Mots Croisés



Horizontalement
1- Authentiques . 2- Instrument de musique. 3- Bas de gamme - Mauvaise habitude - Débit de boissons. 4- Parlera avec clarté.
5- Révolte puérile - Chat anglais - Annotation de bulletin. 6- Début d'ultimatum - Mit au pieu.
7- Avant oui-oui - Acquiescement.
8- Pays d'Asie - Accueille les œufs.
9- Race bouleversée - Article. 10- Ne laisse que la trame - Prisons familières.

Verticalement
1- Beau et bleu pour Strauss. 2- Groupe d'Eglise - Champion. 3- Demi tata - Ville du sud de la France. 4- Eruption cutanée. 5- Très copain-copain - Savoir-vivre. 6- Expression.
7- A la mode - Pour un pote - A payer.
8- Comme le Dalaï Lama. 9- Grand pour les danseuses - Entourée d'eau.
10- Danses espagnoles.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Comerçant Commerçant Commerçant Commerçant	Morrallisation Mauralisation Morallisation Moralisation
Confédération Confédération Confédération Conféderration	Méditerranée Mediterranée Méditerranée Méditeranée

Les mots fléchés

DORÉ EN MER MOUVEMENT DE COSTAUD	HURLE-MENT OBTUSES	IL TIENT IL FAIT BEAU	SE MANGE VERT OUI	AFFÛTÉS	BOIT LENTEMENT REVÊTEMENT DE SOL	CHOISI PAR VOTE
FARANDOLE AGÉES			NOURRICE RESTITUE	DANSEUSE DE REVUE DON CHARITABLE		
DEMEURE DE MOINEAUX TÊTE		MAUVAIS BATEAU ASSEMBLÉE D'ÉLUS				SUPPRIMÉES DÉFINITIVE-MENT
		PAYSANS MÉDIÉVAUX GRANDE LARGESSE			MOT DE LIAISON ÉLUE DE CALENDRIER	
CERTIFIE	PROCRÉÉS LAISSER-ALLER					RAVAGÉES
				CORPS CÉLESTE VAS SANS BUT		
TE TROUVES AVANT NOUS		MOT D'ENFANT ADMIRATEURS	DEVANT L'ANNÉE PRODUIT UN EFFET	ATTRAPÉE NETTOYAGE DES ARBRES		
	ELLE FAIT LA BOMBE SOMBRE				EN BOURGOGNE TRACES DE ROUES	
ESPRIT REBELLE ÉPARGNE			GRAIN DE GLACE RÉSIDU DU CAFÉ			FAÇONNÉES
				MOT DE BÉBÉ À L'ÉCART		
FIT MONTER LIEU DE BAINADE			APPOSES TON NOM			
		COLÈRE D'AUTREFOIS DE MÊME VALEUR		PRIS FERMEMENT PLANS D'EAU		
FLAMAND	ET LE RESTE ATTACHA		RETRAITE DE CONCIERGE ALCOOL ANGLAIS			MARCHERA
			PASSAGE COUVERT VERSION ORIGINALE			
DÉMENTIT RÉPANDIONS		DÉFAUT GRAVE			LONGUE PÉRIODE	
				ABIMAS		

BIFFE-TOUT

EN 7 LETTRES : Séducteur		
ANGIOME	GONDOLE	PARESSEUSE
BRIMADE	GRAVE	POITRAIL
BROYEUR	GRISERIE	POUDREUSE
CACHOU	HARENG	RAVI
CALE	ISOCLINALE	RELAXE
COULOIR	JONGLEUSE	RÉPÉTITIVE
ELECTRIQUE	LAPINE	ROSERAIE
EMBOUT	LUMINEUSE	ROSTRE
EMPRUNT	MANIGANCE	SAISON
ERREUR	MÉDIÉVALE	SÉDATIVE
EUPHORIE	MÉDINA	SUBJECTIF
EVACUER	MINUSCULE	SUCRERIE
FEUTRINE	NOUAKCHOTT	THERMIQUE
FLAMBER	OCCUPATION	THROMBINE
FORCER	OPÉRATRICE	UNITAIRE
FRETIN	OULEMA	UPPERCUT
GÉNIAL	PARADE	VARIANCE
GLOBULE	PARENCHYME	VOULU

P	E	S	U	E	R	R	D	U	O	P	S	U	B	J	E	C	T	I	F
A	M	E	D	I	E	V	A	L	E	J	O	N	G	L	E	U	S	E	O
R	U	F	D	G	O	S	H	E	T	G	O	U	E	R	E	L	P	S	U
E	N	O	E	U	O	A	A	U	L	C	L	M	L	V	A	O	A	U	A
S	I	B	L	U	R	N	C	I	C	E	B	O	A	E	I	V	G	C	K
S	T	U	R	E	T	R	D	U	S	O	C	C	B	T	M	R	E	R	C
E	A	E	N	O	E	R	P	O	U	O	U	T	R	U	I	A	R	E	H
U	I	G	R	P	Y	A	I	T	L	E	N	A	R	S	L	E	N	R	O
S	R	P	P	R	T	E	U	N	R	E	I	G	E	I	C	E	E	I	T
E	E	U	A	I	E	O	U	R	E	L	T	R	E	R	Q	L	J	E	T
R	E	U	O	R	H	U	E	R	E	E	I	N	O	N	A	U	T	E	O
E	C	N	E	C	E	B	R	V	E	E	I	F	U	N	I	H	E	I	P
P	N	R	A	D	M	N	I	N	E	M	A	R	I	R	E	A	E	A	E
E	A	C	I	A	A	T	C	N	I	N	O	L	O	R	P	X	L	R	R
T	I	R	L	O	A	M	I	H	I	T	C	I	M	H	A	M	O	E	A
I	R	F	A	D	L	P	I	D	Y	O	E	I	G	L	P	S	E	S	T
T	A	A	E	D	A	U	E	R	S	M	Q	R	E	N	T	U	A	O	R
I	V	S	V	L	E	M	O	I	B	U	E	R	F	R	A	N	E	R	I
V	M	A	N	I	G	A	N	C	E	E	S	U	E	N	I	M	U	L	C
E	T	H	R	O	M	B	I	N	E	E	L	U	C	S	U	N	I	M	E

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
BECOTE - ENRAIE - MONOCLE - OMET - VANDALE - GUI - NE - SAVAIT - ON - CD - STRASBOURG - EMISE - TINT - DOUS - RARE - EU - RU - PAPERASSE - ESSAI - LISE - AM - QI - FAN - RAIE - E AU - DATTIER - REJOUIS - ELIS - POTENCE - ASES - MAT - OSER - SON - MAI - EN - MET - LE - TRIPE - TISANES - REEDITER - SUES.

VERTICALEMENT
DEMANDEURS - AROMATE - CONE - MOUSQUETAIRE - ROND - SIS - AI - JET - ID - TOASTS - PI - DON - EPI - DECLARERA - FAUCON - LEVA - APLATIES - TE - FEE - ASTREINTS - EMIR - GIBIERS - ARES - CROUTON - AEREES - TAS - AMI - UTES - ARLES - NU - VIE - OR - USAI - ISOLEE - ETANGS - EMEUS - NESS.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- BRANCARDEE. 2- LEGION - EUX. 3- ACOELOMATE. 4- NON - EDEN. 5- QUITTER - AU. 6- URE - LENT. 7- ES - RELEVÉE. 8- SA - OTER. 9- TOI - DIT - IN. 10- EN - GENEREE.

VERTICALEMENT
1- BLANQUETTE. 2- RECOURS - ON. 3- AGONIE - SI. 4- NIE - RA. 5- COLETTE - DE. 6- ANODE - LOIN. 7- MERLETTE. 8- DEAN - EVE. 9- EUT - ANERIE. 10- EXECUTE.

4x4

Professionnelle - Fignole
Moratoire - Blasphème

BIFFE-TOUT : CHANTIERS



Page réalisée
par Souiki Sidali

10/10 LE RETOUR DE LA TEKTONIK SUR LES FLUX TIKTOK EN 2026



La danse frénétique des années 2000 s'offre une renaissance virale totalement inattendue auprès de la génération Z. Oubliez les battles de rue de l'époque ; tout passe désormais par l'algorithme. Des milliers de créateurs ressortent les coupes de cheveux asymétriques et se filment en train de reproduire les mouvements de bras ultrarapides et désarticulés sur des tempos électro accélérés. Pour certains, c'est un clin d'œil purement nostalgique, tandis que pour d'autres, c'est une véritable découverte culturelle. Avec plus de 10 millions de vues, les réactions balancent entre le fou rire et la nostalgie coupable. Si les trentenaires s'amusent de voir réapparaître une mode qu'ils pensaient enterrée à jamais, les plus jeunes internautes applaudissent l'énergie brute du mouvement, qualifiant la tendance de parfaite pour casser les chorégraphies trop lisses de la plateforme.

9/10 LE DÉFI VIRAL IVOIRIEN DE DJENEBBA DJABA

Une improvisation musicale lancée en Côte d'Ivoire s'est transformée en danse planétaire. Créé par l'artiste Debordo Leekunfa, le morceau Djeneba Djaba a enflammé TikTok en seulement 48 heures. Le phénomène a poussé une immense communauté de danseurs et de créateurs de contenu à se filmer en reprenant un pas de danse énergique et festif. Le mot d'ordre des internautes africains est de propulser ce son à travers le monde pour défier les plus grands tubes américains. Avec plus de 5 millions de vues, l'enthousiasme est total et ultra-communicatif. Les commentaires sous les vidéos célèbrent la puissance culturelle et l'ambiance unique de la musique africaine, les internautes du monde entier avouant dans les commentaires être incapables de s'arrêter de danser et d'écouter le morceau en boucle.

8/10 MEWING ET LA FOLIE DE LA MÂCHOIRE CARRÉE

Une technique d'orthodontie détournée est devenue le gimmick visuel le plus populaire des cours de récréation numériques. Le concept consiste à coller sa langue contre son palais pour sculpter temporairement sa mâchoire. Sur les réseaux, le trend impose de faire un signe de la main pour réclamer le silence dès que quelqu'un vous parle, puis de pointer son index le long de sa mâchoire pour signifier que l'on est en pleine session de mewing et qu'on ne peut pas répondre. Avec plus de 3 millions de vues, ce comique de situation amuse autant qu'il agace. Si les adolescents adorent ce code secret pour ignorer les adultes ou leurs professeurs avec humour, les parents et les enseignants partagent leur exaspération sur Reddit face à cette énième obsession visuelle devenue incontrôlable au quotidien.



7/10 LA TENDANCE DANGEREUSE DU ROND-POINT

Un défi automobile absurde pousse des conducteurs inconscients à violer le code de la route pour des vues. La tendance consiste à filmer sa voiture en train de traverser tout droit le terre-plein central d'un rond-point au lieu de le contourner normalement. Presque toutes les capsules vidéos utilisent la même bande-son saturée au montage, générant plus de deux millions de vues mais provoquant également l'intervention immédiate de la police pour retirer des permis de conduire. La colère et la condamnation sont unanimes de la part de la communauté web. Les commentaires sous les vidéos dénoncent fermement l'inconscience criminelle des participants, les internautes rappelant avec insistance que la sécurité d'autrui et une vie humaine valent infiniment plus que quelques milliers de likes éphémères.

6/10 LE BUZZ DE LA «BISMILLAH BOUTIQUE»



Un groupe de jeunes a transformé un petit commerce traditionnel en un phénomène d'audience mondial. Située au Québec, la boutique de vêtements traditionnels indiens a vu son chiffre d'affaires exploser après la visite d'adolescents venus essayer des tenues colorées pour se filmer. La vidéo finale, pleine de complicité et de bienveillance partagée avec la propriétaire, a cumulé plus de deux millions de visionnements en quelques jours. L'accueil du public est d'une douceur absolue. Les espaces de commentaires débordent de messages chaleureux, les internautes saluant une tendance qui utilise la force des réseaux sociaux pour rendre une culture traditionnelle accessible, joyeuse et connectée à la jeunesse.

5/10 I'M ENCODED ET LES PARODIES DE L'IA

Les expressions rigides et stéréotypées des outils d'IA sont devenues le nouveau terrain de jeu comique des internautes. Le trend impose à des créateurs de contenu humains de se filmer en adoptant des postures exagérément robotiques, des sourires figés et des tournures de phrases ultra-clichées typiques de ChatGPT pour se moquer de la prolifération des faux contenus sur le web. Le but est d'accentuer le contraste entre le virtuel et l'authentique. Avec plus de 170k vues, les utilisateurs adorent cette satire technologique. Les commentaires soulignent avec ironie à quel point il est rafraîchissant de voir l'humain tourner en dérision les imperfections de l'intelligence artificielle, le public réclamant massivement un retour aux contenus 100% spontanés.

4/10 L'OBSESSION POUR LES VIDÉOS DE POLISSAGE DE PIERRE

Transformer des cailloux bruts en gemmes brillantes est devenu le contenu relaxant le plus addictif du web. Des chaînes spécialisées filment le processus fastidieux qui consiste à enfermer des pierres ramassées dans la nature dans un tambour rotatif avec du sable et de l'eau pendant plusieurs semaines. Les capsules vidéos se concentrent sur le bruit de l'eau et surtout sur la révélation finale où les minéraux ressortent parfaitement lisses et translucides. Avec plus de 68k vues, les internautes qualifient massivement ces vidéos de hautement thérapeutiques. Les sections de commentaires regorgent de messages d'utilisateurs affirmant regarder ces étapes de polissage chaque soir avant de s'endormir pour calmer leur anxiété, hypnotisés par le passage du brut au parfait.

3/10 LE MÊME CINÉMATOGRAPHIQUE DU KEVIN JAMES

Une vieille photo promotionnelle oubliée d'une sitcom des années 90 est devenue l'icône de la fausse innocence. On y voit l'acteur Kevin James hauts les épaules, les mains dans les poches, affichant un petit sourire timide et un regard espiègle. Les internautes ont récupéré ce cliché pour illustrer le moment exact où ils commettent une petite bêtise domestique ou avouent une vérité embarrassante tout en tentant de paraître mignons pour se faire pardonner. Avec plus de 52k vues, ce format est adoré pour sa simplicité universelle. La communauté ne se lasse pas de décliner ce visage sous toutes les coutures, les commentaires soulignant que la posture de l'acteur capture à la perfection toute l'auto-dérision humaine face aux petites maladresses ordinaires de la vie de tous les jours.

2/10 LA FOLIE CULINAIRE DU GLAÇON DE CAFÉ AU LAIT CONCENTRÉ



Une astuce de boisson estivale a totalement colonisé les comptes de cuisine esthétique sur Instagram. Le concept consiste à préparer un espresso corsé, à le verser dans des moules à glaçons géants et à y ajouter un cœur de lait concentré sucré avant de congeler le tout. En vidéo, les créateurs placent ces cubes parfaits dans un grand verre design et versent du lait chaud par-dessus, capturant la fonte graphique et coulante du café en gros plan (ASMR). Avec plus de 50k vues, les amateurs de café se sont rués sur le concept pour le tester chez eux. L'avis général salue une idée de génie visuellement magnifique et particulièrement réconfortante pour réinventer la pause café du matin sans aucune fioriture complexe.

1/10 LE DÉFI CRÉATIF DU PAPER BAG CHALLENGE

Un simple sac de courses en papier brun est devenu le support de dessin le plus populaire des réseaux. Lancé par des dessinateurs indépendants, le défi impose de récupérer un sac en kraft et d'utiliser ses plis, ses froissures et sa texture brute pour y peindre des portraits ou des paysages en relief en jouant avec la lumière naturelle. Les vidéos montrent le passage de l'objet de déchet ménager à une œuvre d'art de musée. Avec plus de 30k vues, l'accueil est extrêmement positif et inspirant pour les communautés artistiques. Les abonnés saluent le talent des artistes amateurs et se réjouissent de voir une tendance créative qui encourage la récupération et l'art fait main plutôt que la consommation de matériel de dessin neuf et coûteux.

ATTAQUE CONTRE L'ARABIE SAOUDITE

ALGER CONDAMNE FERMEMENT

L'Algérie insiste sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

L'Algérie a condamné avec fermeté l'attaque menée par des drones contre le Royaume d'Arabie saoudite, qui a notamment ciblé l'oléoduc Est-Ouest dans les régions de Riyad et de Médine. Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères a dénoncé une «violation flagrante» de la souveraineté du Royaume, ainsi qu'une atteinte à sa sécurité, à sa stabilité et à ses infrastructures économiques.

Alger a, dans le même temps, renouvelé sa «pleine solidarité» avec Riyad et assuré son soutien aux mesures prises par les autorités saoudiennes pour protéger leur territoire et préserver la sécurité du pays. L'attaque intervient alors que les infrastructures énergétiques saoudiennes font de nouveau face à des menaces dans un contexte régional particulièrement tendu. Le 11 septembre, plusieurs drones ont visé l'oléoduc Est-Ouest dans les régions de Riyad et de Médine. L'incident a fait des blessés et conduit à une interruption temporaire du fonctionnement de cette infrastructure, selon les autorités saoudiennes.

UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

L'oléoduc Est-Ouest constitue l'un des principaux axes du système d'exportation pétrolière du Royaume. Il permet d'acheminer le brut depuis les zones de production de l'est du pays vers le port de Yanbu, sur la mer Rouge, offrant ainsi à Riyad une voie alternative au détroit d'Ormuz. Son importance est d'autant plus grande



dans la conjoncture actuelle que les tensions autour des principales voies maritimes de la région font peser des risques supplémentaires sur le transport des hydrocarbures. Toute perturbation prolongée de cette liaison pourrait donc avoir des conséquences sur les capacités d'acheminement du pétrole saoudien vers les marchés internationaux.

L'incident du 11 septembre rappelle, par ailleurs, que les installations énergétiques du Royaume restent exposées. Fin juillet, les autorités saoudiennes avaient annoncé l'interception de plusieurs drones qui auraient visé des installations pétrolières dans la province orientale. D'après des

informations rapportées par Reuters, Riyad avait alors affirmé que les appareils avaient été lancés depuis le territoire irakien par des groupes armés soutenus par l'Iran.

LE RISQUE D'UNE NOUVELLE EXTENSION DES TENSIONS

Ces incidents s'inscrivent dans un climat régional marqué par une succession d'affrontements et de tensions impliquant plusieurs acteurs. L'Arabie saoudite se trouve ainsi confrontée à un environnement sécuritaire plus incertain, alors que les attaques de drones et les tirs de missiles se multiplient dans différentes par-

ties de la région. La situation autour de la mer Rouge constitue également un sujet de préoccupation. Les Houthis au Yémen continuent de représenter une menace pour la navigation dans cette zone stratégique, notamment autour du détroit de Bab el-Mandeb. Les perturbations enregistrées sur les routes maritimes ont déjà contraint plusieurs compagnies à modifier leurs itinéraires, avec des conséquences sur le commerce international et le transport énergétique. Pour Riyad, la sécurisation des installations pétrolières et des voies d'exportation constitue donc un enjeu majeur. Le Royaume cherche à préserver la continuité de ses activités énergétiques tout en évitant que les tensions régionales ne se traduisent par une nouvelle déstabilisation de son territoire.

La réaction d'Alger intervient dans ce contexte. En condamnant l'attaque et en réaffirmant sa solidarité avec l'Arabie saoudite, l'Algérie insiste sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Un positionnement qui intervient alors que la région demeure confrontée à une forte volatilité sécuritaire et à un risque persistant d'élargissement des tensions. Au-delà de l'incident lui-même, la multiplication des attaques ou tentatives d'attaques contre les infrastructures stratégiques souligne la vulnérabilité persistante des installations énergétiques au Moyen-Orient. Elle rappelle surtout que la sécurité des voies d'acheminement du pétrole demeure étroitement liée à l'évolution des rapports de force dans la région.

R. N.

Le débat entre le Fatah et le Hamas s'est ravivé après les déclarations de Majed Faraj, membre du comité central du Fatah, qui a appelé le Hamas à présenter des excuses au peuple palestinien pour les conséquences du 7 octobre 2023.

Lors d'une rencontre organisée dans le cadre des préparatifs des prochaines élections législatives, Faraj a estimé que le Hamas devait, avant de reprendre sa participation à la vie politique en tant que faction palestinienne, «s'excuser auprès du peuple palestinien pour la catastrophe qui lui est arrivée depuis le 7 octobre». Il a toutefois précisé qu'il s'agissait d'une position personnelle et non d'une position officielle du Fatah. Ces déclarations ont suscité des réactions au sein du mouvement islamiste. Bassem Naim, membre du bureau politique du Hamas, a notamment estimé que si le mouvement devait présenter des excuses, le Fatah et l'ancien président palestinien Yasser Arafat devraient également rendre des comptes sur les conséquences de plusieurs

FATAH-HAMAS Le 7 octobre ravive les tensions

épisodes de l'histoire palestinienne. Naim a cité notamment la seconde Intifada et l'opération sioniste «Bouclier défensif», ainsi que les événements en Jordanie, au Liban et la première guerre du Golfe. Il a également défendu le droit des Palestiniens à évaluer les différentes étapes de leur lutte nationale, tout en dénonçant ce qu'il considère comme une approche «sélective» de cette question.

Le responsable du Hamas a, par ailleurs, appelé à un dialogue national permettant d'évaluer l'ensemble des choix politiques et militaires, y compris le Déluge d'Al-Aqsa. Il a affirmé que son mouvement avait proposé à plusieurs reprises un dialogue fondé sur le partenariat, mais que le Fatah avait rejeté certaines initiatives, notamment lors des

rencontres d'Ankara et d'El-Alamein. Du côté du Fatah, Munther al-Hayek, membre du Conseil révolutionnaire, a défendu le bilan de son mouvement. Il a déclaré que le seul motif d'excuses serait, pour le Fatah, de ne pas avoir encore réussi à établir un État palestinien indépendant.

Il a mis en avant la création de l'Autorité nationale palestinienne, l'obtention d'une identité et d'un passeport palestiniens ainsi que le statut d'État observateur accordé à la Palestine aux Nations unies. Il a, en revanche, accusé le Hamas d'avoir affaibli la voie politique et entravé, selon lui, le processus de libération nationale.

Cette confrontation intervient alors que les deux mouvements s'accusent mutuellement de chercher à entraver les prochaines élec-

tions législatives. Le Hamas travaille à la constitution d'une coalition électorale regroupant plusieurs factions, tandis que le Fatah prépare sa propre participation.

Le Conseil révolutionnaire du Fatah a annoncé que le mouvement participera aux élections législatives prévues fin novembre dans le cadre d'une liste nationale, élaborée en concertation avec les factions de l'Organisation de libération de la Palestine.

Le Conseil a également réaffirmé que les élections constituent une échéance nationale destinée à renforcer la légitimité palestinienne et à consacrer le droit à l'autodétermination en vue de l'établissement d'un État palestinien sur les frontières de 1967. De son côté, Mahmoud Abbas a réaffirmé son engagement à organiser les élections législatives le 28 novembre 2026 et à poursuivre la formation du Conseil national palestinien. Il a appelé la communauté internationale à faire pression sur l'entité sioniste afin de garantir la tenue du scrutin à Jérusalem et dans la bande de Ghaza.

Besoin d'une voiture fiable à un prix abordable ?

MLV Location de Voiture vous propose des véhicules adaptés à vos besoins, avec des tarifs compétitifs et des offres spéciales réservées aux entreprises.

Location de véhicules avec ou sans chauffeur

Service de chauffeur disponible pour vos déplacements professionnels, personnels, transferts et autres besoins.

**MLV LOCATION
DE VOITURE
DRARIA ALGER**



Que ce soit pour vos déplacements personnels, professionnels ou pour vos besoins d'entreprise, profitez d'un service de location simple, pratique et accessible.

Adresse : Draria, Alger

Téléphone / WhatsApp / Viber : 0792 68 08 24
Email : mohamedchakibmehalla47@gmail.com
MLV Location de Voiture — Votre mobilité, notre priorité !

Des prix abordables • Des offres avantageuses • Des offres spéciales entreprises • Avec ou sans chauffeur.